# Cahiers Odena

Au croisement des savoirs

Cahier nº 2011-02. Rapport de recherche

# CARTOGRAPHIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION AUTOCHTONE DES VILLES DU QUÉBEC

LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LA ZONE D'INFLUENCE TERRITORIALE DU CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE SEPT-ÎLES

> Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Katharina Guth, Édith Cloutier, Josée Goulet

> > Montréal 2011









Les Autochtones et la ville au Québec: identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance Aboriginal Peoples in Québec Cities: Identity, Mobility, Quality of Life and Governance

#### Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs

Cahier ODENA nº 2011-02. Rapport de recherche

Titre : Cartographie sociale et économique de la population autochtone des villes du Québec. La ville de

Sept-Îles et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles

Auteurs : Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Katharina Guth, Édith Cloutier, Josée Goulet Éditeur : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples

autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Lieu de publication : Montréal

Date : 2011

#### Carole Lévesque

Professeure, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

#### Philippe Apparicio

Professeur, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

#### **Martin Gagnon**

Agent de recherche, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

#### Katharina Guth

Candidate à la maîtrise, Geographisches Institut, Humboldt-Universität zu Berlin. Stagiaire du réseau DIALOG

#### **Édith Cloutier**

Présidente, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

#### Josée Goulet

Directrice générale, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

#### Éditique

Céline Juin, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

#### Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

#### Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones Institut national de la recherche scientifique Centre Urbanisation Culture Société 385, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, Canada H2X 1E3 odena@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec 225, Chef Max Gros Louis Wendake, QC G0A 4V0 infos@rcaag.info

#### **Organisme subventionnaire**

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

#### Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA



ISBN: 978-2-89575-276-9 ISSN: 2291-4161 (imprimé) ISSN: 2291-417X (en ligne)

Dépôt légal : 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. ODENA réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de DIALOG — Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones et du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; elle est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Programme des Alliances de recherche universités-communautés). Nouvelle alliance de recherche partenariale et interdisciplinaire, ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. Les chercheurs et partenaires autochtones de l'Alliance ODENA entretiennent quatre objectifs de recherche et d'action :

- > Tracer un portrait d'ensemble de la situation sociale, économique, culturelle, politique et juridique des Autochtones des villes afin de se doter de nouveaux indicateurs et de nouveaux mécanismes pour planifier l'action.
- Caractériser et évaluer, à l'échelle de chacun des centres, les pratiques et les programmes afin de modeler l'offre de services et de renforcer les capacités.
- Comprendre les défis actuels en matière de pauvreté, de santé, de racisme, de discrimination, d'exclusion, d'inégalité et d'insécurité afin de diversifier et de consolider les interventions en développement social.
- Identifier les conditions d'une nouvelle participation citoyenne et mettre en valeur l'action collective autochtone.









# Table des matières

Lis	te des tableaux	iii
Lis	te des figures	v
Intr	oduction	1
1.1 1.2	Méthodologie  La nature, la portée et les limites méthodologiques des données  1.1.1 Données du Registre des Indiens  1.1.2 Données de Statistique Canada  La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux centres d'amitié autochtones étudiés  1.2.1 Trois échelles territoriales de la zone d'influence  1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données	5 8 12 13
2.1 2.2	Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles  Le territoire  Communautés innues et naskapie dans la zone d'influence  Poids démographique des Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAASI	15 19
3.1 3.2	Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée	31 34
4.1 4.2	Situation socioéconomique de la population autochtone concernée	45 48
5.	Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée	61
6.	Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée	65
Les	s faits saillants de l'étude	67
Bib	liographie	71
	nexe	
Glo	ossaire	75





# Liste des tableaux

Tableau a	Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec	2
Tableau 1	Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence	7
Tableau 2	Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006	10
Tableau 3	Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises	11
Tableau 4	Population ayant une identité autochtone dans les villes de la zone d'influence territoriale du CAASI où résident au moins 140 Autochtones, 2006	17
Tableau 5	Accessibilité des communautés autochtones de la zone d'influence territoriale à partir de Sept-Îles	17
Tableau 6	Population autochtone des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau jointe à la ville de Sept-Îles par les fusions municipales survenues entre 2001 et 2006	18
Tableau 7	Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés innues et naskapie du Québec, 2006	21
Tableau 8	Population ayant une identité autochtone dans les communautés innues et naskapie localisées dans la zone d'influence territoriale du CAASI, 2006	22
Tableau 9	Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	25
Tableau 10	Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2001	26
Tableau 11	Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 1996	27
Tableau 12	Parts de la ville et des MRC dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006	28
Tableau 13	Parts de la ville et des MRC dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006	29
Tableau 14	Parts de la ville et des MRC dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006	29
Tableau 15	Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAASI et de ses constituantes, 1996 à 2006	33
Tableau 16	Variation de la population (en %) ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006	34
Tableau 17	Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	39
Tableau 18	Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2001	39
Tableau 19	Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 1996	39
Tableau 20	Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	42

LISTE DES TABLEAUX



Tableau 21	Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	46
Tableau 22	Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de Sept-Îles, 1995, 2000, 2005	50
Tableau 23	Revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ville de Sept-Îles, 2005	52
Tableau 24	Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	58
Tableau 25	Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population totale du Québec, 1996 à 2006	59
Tableau 26	Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	66
Tableau 27	Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI, 1996-2006	66



iv LISTE DES TABLEAUX



# Liste des figures

Figure a	Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec	3
Figure 1	Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques	13
Figure 2	Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document	
Figure 3	Structure du territoire de la zone d'influence territoriale du CAASI en 2006	16
Figure 4	Territoires de la zone d'influence territoriale du CAASI et de ses constituantes selon l'année du recensement	18
Figure 5	Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés innues et naskapie du Québec, 2006	20
Figure 6	Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006	24
Figure 7	Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	25
Figure 8	Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2001	26
Figure 9	Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 1996	27
Figure 10	Part de la population autochtone résidant dans les parties résiduelles de chacune des trois constituantes de la zone d'influence territoriale du CAASI, 2006, 2001, 1996	28
Figure 11	Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de Sept-Îles et zone d'influence territoriale du CAASI, 2006	32
Figure 12	Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006	33
Figure 13	Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes et province de Québec, 2006	36
Figure 14	Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAASI, par groupe d'âge, 2006	37
Figure 15	Variation des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes et province de Québec, 1996 à 2006	38
Figure 16	Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	41
Figure 17	Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1996 à 2006	41
Figure 18	Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	
Figure 19	Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006	43
Figure 20	Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	46
Figure 21	Proportion des personnes sans diplôme et avec diplôme parmi la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006	47

LISTE DES FIGURES V



Figure 22	Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005	50
Figure 23	Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAASI et province de Québec, 1995 à 2005	51
Figure 24	Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1995 à 2005	51
Figure 25	Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de Sept-Îles et zone d'influence territoriale du CAASI, 2005	52
Figure 26	Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2005	53
Figure 27	Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1995 à 2005	53
Figure 28	Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2005	54
Figure 29	Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI et la population du Québec, 2000 à 2005	55
Figure 30	Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006	57
Figure 31	Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006	57
Figure 32	Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006	58
Figure 33	Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1996-2006	59
Figure 34	Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	62
Figure 35	Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAASI et province de Québec, 1996 à 2006	63
Figure 36	Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	63
Figure 37	Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAASI et province de Québec, 1996 à 2006	64
Figure 38	Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006	65
Figure 39	Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et province de Québec, 1996 à 2006	66



VÍ LISTE DES FIGURES



# Introduction

# a) Mise en situation

La présence des Autochtones¹ dans les villes du Québec est une réalité encore trop souvent méconnue, voire ignorée. Pour de nombreux Québécois et Québécoises, les Autochtones résident tous et toutes dans des réserves localisées en milieu rural ou isolé, loin de la vie urbaine et citadine. Rares sont les personnes qui savent qu'une cinquantaine de villes comptent de nos jours une population autochtone relativement nombreuse, parmi lesquelles on retrouve à la fois des grands centres urbains, tels que Montréal et Québec, et des pôles régionaux, tels que Trois-Rivières, La Tuque, Val-d'Or et Saguenay. Cette population connaît une forte croissance : de quinze à seize fois plus nombreuse en 2008 qu'elle ne l'était en 1980, elle s'est accrue de manière significative ces dernières années; dans une ville comme Val-d'Or, la population autochtone a pratiquement triplé entre 1996 et 2006 (Statistique Canada 2008)². Cette population est également très diversifiée puisqu'elle se compose, selon les endroits, de personnes issues des Premières Nations, du Peuple inuit ou du groupe métis. De plus, la répartition des groupes selon l'âge et le genre présente également des différences significatives selon les villes considérées.

Dans le cadre des travaux de l'Alliance de recherche ODENA, nous nous sommes intéressés au profil démographique et socioéconomique de la population autochtone qui réside dans sept villes régionales du Québec — que nous appellerons villes d'accueil — où sont établis des centres d'amitié autochtones: Chibougamau, Joliette, La Tuque, Saguenay, Senneterre, Sept-Îles et Val-d'Or (voir Tableau a)<sup>3</sup>. Dans la foulée, le profil de la population autochtone des villes et des réserves ou

INTRODUCTION 1

-

Selon la *Loi constitutionnelle* de 1982, le terme Autochtone s'applique aux trois groupes de descendants des premiers habitants du Canada: les Indiens (appelés Amérindiens au Québec), les Métis et les Inuit. Les Indiens/Amérindiens sont regroupés au sein de dix Premières Nations. Outre la population autochtone des villes, la population autochtone des communautés (ou réserves) est répartie dans 42 collectivités amérindiennes situées dans toutes les régions administratives de la province et dans 14 villages nordiques au Nunavik.

Bien que l'on constate un peu partout au Canada et au Québec une présence de plus en plus nombreuse et significative des Autochtones en milieu urbain — on estime en général qu'au moins 50 % de la population autochtone totale réside de nos jours dans des villes - il demeure difficile d'estimer la proportion démographique réelle que représente cette population autochtone urbaine (tous groupes confondus), à cause des limites méthodologiques associées à l'autodéclaration dans les recensements canadiens. En effet, plusieurs personnes peuvent déclarer avoir une origine autochtone (souvent métisse) sans que ce statut puisse être validé sur le plan identitaire, juridique ou administratif. C'est particulièrement le cas au Québec alors que plusieurs associations ou regroupements de personnes métisses revendiquent un statut constitutionnel et des droits territoriaux ou ancestraux. Contrairement à la situation qui existe dans d'autres provinces canadiennes (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta notamment), aucun de ces groupes n'a encore fait l'objet d'une reconnaissance légale au sein de la province. Il est donc impossible de distinguer dans les statistiques les personnes dont les origines métisses sont prouvées et reconnues, de celles qui affirment détenir une ascendance métisse sans preuve adéquate ou encore de celles qui sont issues de couples mixtes. De plus, comme nous le verrons plus loin, plusieurs communautés autochtones (sur réserve) refusent de participer au recensement; les données de Statistique Canada les concernant sont donc incomplètes, voire inexistantes dans certains cas; nous en avons tenu compte dans nos analyses en ayant recours par exemple aux données du Registre fédéral des Indiens inscrits. Ces nombreuses situations font en sorte qu'il faut utiliser les données disponibles avec beaucoup de précaution; c'est ce que nous avons fait tout au long de cette nouvelle cartographie en prenant soin de faire les distinctions qui s'imposent lorsque cela s'avérait possible. Les résultats obtenus nous permettent néanmoins d'identifier quelques tendances et spécificités populationnelles au regard des villes étudiées et des communautés autochtones localisées en périphérie de ces villes.

Des centres d'amitié autochtones sont aussi établis à Montréal et à Québec depuis plusieurs décennies. Un profil de la population autochtone qui y réside sera réalisé ultérieurement. Toutefois, étant donné la localisation géographique de ces villes, leur rôle d'attraction potentielle pour l'ensemble de la population de la province, et leur statut de métropole (Montréal) et de capitale nationale (Québec), la méthodologie utilisée sera différente et reposera sur des analyses spatiales d'un autre ordre.



collectivités autochtones situées en périphérie de ces villes d'accueil a également retenu notre attention à cause des services offerts ou des liens de proximité qui débordent souvent le cadre municipal. En effet, la ville régionale au sein de laquelle est établi un centre d'amitié autochtone est généralement une destination privilégiée ou encore un carrefour de rencontres et d'activités pour la population autochtone, que celle-ci réside dans la ville en question, qu'elle provienne des villes avoisinantes ou des réserves et établissements indiens localisés à plus ou moins grande distance.

Ce faisant, la clientèle desservie par un centre d'amitié autochtone<sup>4</sup> est loin de se limiter à la population autochtone résidente de la ville où il est installé physiquement. Bien au contraire, le centre d'amitié autochtone, pour des raisons à la fois historiques, sociales, économiques et culturelles, se retrouve au cœur d'une vaste dynamique de mobilité et de déplacement présentant de nombreuses spécificités qu'il importe de documenter lorsque l'on souhaite mieux comprendre et améliorer les conditions de vie de la population autochtone des villes québécoises. Prenons comme exemple le transport médical entre les réserves et les villes assuré par plusieurs centres d'amitié ou encore l'accueil de patients en provenance de diverses communautés autochtones du Nord et du Moyen-Nord séjournant dans les villes, parfois sur de longues périodes, pour y recevoir des soins de santé ou accoucher. Pensons également à la fréquentation des écoles provinciales par des enfants autochtones de plus en plus présents dans les villes d'accueil pendant l'année scolaire. Autant de situations peu connues qui ont motivé nos choix en matière de recherche. Il nous intéresse en effet de savoir quelles sont les caractéristiques de la population autochtone susceptible de fréquenter un centre d'amitié autochtone et de mieux comprendre l'environnement populationnel à l'intérieur duquel se déploient les centres d'amitié autochtones des sept villes régionales étudiées.

Tableau a: Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec

Centre d'amitié autochtone	Date de création	Ville d'accueil régionale
Centre d'amitié Eenou de Chibougamau	1969	Chibougamau
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière	2001	Joliette
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	1975	La Tuque
Centre d'amitié autochtone du Saguenay	2010	Saguenay
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre	1978	Senneterre
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles	2006	Sept-Îles
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	1974	Val-d'Or

Centre d'amitié autochtone	Date de création	Métropole et capitale nationale
Centre d'amitié autochtone de Montréal	1975	Montréal
Centre d'amitié autochtone de Québec	1979	Québec

2 Introduction

-

C'est à Winnipeg en 1951 que le premier centre d'amitié autochtone a vu le jour au Canada. Au Québec, le premier centre a ouvert ses portes en 1969 à Chibougamau; le dixième a été créé à Saguenay à l'automne 2010. À l'origine, ces centres ont été mis sur pied afin de pallier le manque de services et de ressources disponibles pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur de leur communauté ou réserve d'origine, puisque les services administrés par les conseils de bande ne s'étendent pas au-delà de leurs frontières respectives (Bordeleau et Mouterde 2008). La création des centres émane de l'initiative de personnes autochtones qui se retrouvent dans les villes régionales ou dans les grands centres et qui constatent rapidement les difficultés auxquelles font face les nouveaux arrivants : isolement, manque de moyens et de ressources; le besoin de s'épauler et de se soutenir se fait vite sentir.



Fermont Fastmain Nemaska **Naskaganish** Centre d'amitié Eenou de Chibougamau Centre d'amitie Matagami Baie-Comeau Rouvn-Centre d'entraide et Noranda Matane amitié autochtone de Senneten Centre d'amitié htone du Saguenay Centre d'amitié Centre d'amitié ntone de La Tuque Centre d'amitié Mont-Laurier Nouveau-Brunswick Centre d'amitié autochtone États-Unis Lanaudière (Joliette) Ontario Centre d'amitié 🖞 Source : ODENA - LASER, Institut National de la Recherche Scientifique Centre Urbanisation Culture Société, 2011

Figure a : Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec

## b) Circonscrire la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone

La localisation des centres d'amitié autochtones dans les villes régionales que nous avons étudiées ne s'est pas faite au hasard. En effet, les villes en question sont toutes situées sur des territoires depuis longtemps fréquentés par les Premiers Peuples. Avant même que le centre d'amitié n'existe, l'endroit était déjà habité, fréquenté, visité par une population autochtone. De nos jours, avec la multiplication des accès routiers et aériens, la population autochtone est de plus en plus mobile, autant celle qui réside dans les communautés que celle des villes.

Lorsque l'on cherche à savoir quelle est la population autochtone susceptible d'être desservie par un centre d'amitié autochtone, on prend habituellement en compte la population autochtone de la ville où est installé le centre d'amitié en question. Mais cette mesure fait abstraction des dynamiques de déplacement et de circulation entre la ville d'accueil concernée, les villes des alentours et les communautés autochtones environnantes; elle fait aussi abstraction des ententes existantes entre les communautés et les centres d'amitié en matière de santé par exemple.

INTRODUCTION 3



C'est en tentant de combler cette lacune qu'un questionnement portant sur le rayonnement territorial d'un centre d'amitié autochtone s'est fait jour et nous a conduit à nous intéresser au rôle des centres dans la transformation des formes de mobilité contemporaines entre les villes et les réserves ou territoires autochtones. Dès lors, la ville d'accueil où est installé un centre d'amitié autochtone peut difficilement être considérée comme un point de chute ou une simple destination : elle devient le moteur d'une nouvelle configuration territoriale. Pour les besoins de l'exercice, nous avons construit un nouveau concept, celui de **zone d'influence territoriale**, afin de couvrir non pas seulement une réalité (celle de la résidence), mais un ensemble de réalités sociologiques susceptibles de contribuer à transformer les dynamiques de mobilité entre les communautés autochtones et les villes.

La zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone est l'aire de distribution et de circulation de la population autochtone à l'intérieur d'un territoire donné. Ce territoire est déterminé selon plusieurs échelles : municipalité, agglomération, municipalité régionale de comté (MRC) et regroupement de MRC, et intègre, selon le cas, les villes, villages, communautés ou autres lieux de rencontre saisonniers ou permanents. Ce territoire est également traversé de nombreuses infrastructures. Cette zone d'influence territoriale est le théâtre d'un ensemble de relations de diverses natures (sociales, commerciales, économiques). À l'intérieur de cette zone, le centre d'amitié agit comme un pôle de convergence qui engendre une nouvelle mobilité ou circulation des Autochtones. La zone d'influence territoriale se mesure à la fois sous l'angle démographique et socioéconomique, de même que sous l'angle des services offerts à la population concernée.

À partir des données statistiques du recensement canadien de 1996, 2001 et 2006 et de celles du Registre des Indiens du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada, nous proposons une nouvelle façon d'aborder cet ensemble de réalités. Il est important de noter que nous n'avons pas créé comme tel de nouvelles données statistiques. Nous offrons simplement, à partir des données existantes, de nouvelles combinaisons et de nouveaux agencements relatifs à la population autochtone considérée en matière d'identité, d'âge, de sexe, de situation socioéconomique, de langue et de mobilité résidentielle.

# c) Organisation du rapport

Le présent rapport concerne la ville de Sept-Îles et la zone d'influence du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles (CAASI) ; il est composé de six chapitres. Le premier s'attarde à décrire la méthodologie utilisée pour obtenir le portrait de la situation démographique de la population autochtone au Québec, notamment les sources et la différenciation des couches de territoires d'analyse. Le deuxième chapitre propose un portrait global (géographique et démographique) de la zone d'influence territoriale du CAASI. La deuxième partie du chapitre 2 détaille plus particulièrement le poids démographique de la population selon son identité de 1996 à 2006.

Le troisième chapitre s'attarde aux caractéristiques démographiques de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI, selon son identité, son âge et sa situation familiale. On retrouve dans le chapitre 4 un portrait de la situation socioéconomique des Autochtones de la zone, qui détaille le niveau de scolarité, le revenu et le taux d'activité, chez les femmes comme chez les hommes. Le chapitre 5 s'intéresse à la connaissance et à l'usage de la langue autochtone, comme langue maternelle et comme langue d'usage principale à la maison. Finalement, le chapitre 6 aborde la question de la mobilité résidentielle des Autochtones de la zone d'influence territoriale. Mentionnons également que la conclusion fait ressortir les faits saillants de la présente recherche.



4 INTRODUCTION



# 1. Méthodologie

Il est difficile d'obtenir un portrait global et adéquat de la situation démographique de la population autochtone au Québec. Aucune des sources de données disponibles ne rend compte de l'ensemble des groupes et ne couvre toutes les situations. Néanmoins, deux sources principales sont généralement utilisées<sup>5</sup> : 1) **Statistique Canada**, dont les données proviennent du recensement canadien quinquennal; 2) le **Registre des Indiens** du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC), qui répertorie la population des Indiens inscrits à l'échelle du Canada. Chacune de ces sources présente des limites méthodologiques importantes, mais elles permettent également d'observer des tendances populationnelles.

# 1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données

## 1.1.1 Données du Registre des Indiens

## Cadre de production

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876 et amendée à plusieurs reprises au cours du 20<sup>e</sup> siècle, le Registre des Indiens constitue le répertoire officiel de tous les Indiens inscrits, ou avec statut, au Canada (AADNC 2010). Des répertoires contenant des listes des personnes ayant le statut d'Indien existent depuis 1850 au Canada, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en a centralisé l'administration dans le Registre des Indiens à partir de 1951. Le 13 juin 2011, le nom de ce ministère a été modifié pour Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ce ministère assume la responsabilité des relations entre le gouvernement canadien et l'ensemble des Autochtones du Canada, soit les Premières Nations (Amérindiens), les Métis et les Inuit.

Seules les personnes appartenant aux Premières Nations sont concernées par la *Loi sur les Indiens* et sont inscrites au Registre. Toutefois, bien que les membres des nations cries et naskapies du Québec soient inscrits au Registre, ils ne relèvent plus de la *Loi sur les Indiens*, mais de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* depuis 1984. Ce changement de cadre juridique s'inscrivait dans la foulée des signatures de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avec les Cris et les Inuit en 1975, et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) avec les Naskapis en 1978. Les Inuit du Nunavik sont reconnus sur le plan constitutionnel en tant que groupe autochtone à l'échelle fédérale, mais la Convention de la Baie-James et du Nord québécois leur procure également des droits en vertu de nombreuses lois québécoises. Quant à la population qui s'identifie comme métisse, elle n'a pas encore fait l'objet d'une reconnaissance juridique au Québec, contrairement à ce qu'on observe en Ontario, au Manitoba ou en Colombie-Britannique où sont établies diverses Nations métisses provinciales. Au Québec, les personnes métisses sont regroupées pour la plupart au sein de quelques organisations qui revendiquent, parfois depuis plus de 40 ans, des droits territoriaux ou de chasse à l'intérieur de la province.

MÉTHODOLOGIE 5

\_

Outre Statistique Canada et le Registre des Indiens inscrits, une autre source statistique sectorielle existe au Québec : le Registre des bénéficiaires des Conventions de la Baie-James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois. Ce dernier registre compile l'information relative aux Cris de Eeyou Istchee, aux Inuit du Nunavik et aux Naskapis de Kawawachikamach. Le recours à cette source complémentaire ne s'avère pas pertinent pour l'instant dans le cadre de ce document.



Le statut d'Indien se transmet par le sang à la descendance, mais au cours de l'histoire certaines personnes ayant une origine ou une ascendance des Premières Nations n'ont pu être inscrites au Registre des Indiens ou ont perdu leur statut au cours de leur vie. Ces Indiens dépouillés de leur statut étaient notamment des femmes des Premières Nations ayant perdu leur statut en épousant un homme non Indien avant 1985, et leurs enfants. Depuis lors, deux réformes importantes ont apporté des amendements à la Loi sur les Indiens étant donné le caractère discriminatoire des dispositions qui concernaient les femmes. D'abord, depuis 1985, les femmes indiennes ne perdent plus leur statut au moment de leur mariage, indépendamment du statut juridique ou civil du mari; de plus, à cette date, les femmes qui avaient auparavant perdu leur statut d'Indienne inscrite ont pu le recouvrer et, sous certaines conditions, elles ont pu le transmettre à leurs enfants. Cependant, des inégalités persistaient en matière de transmission à la seconde génération selon le statut de la mère ou du père. En 2010, avec la mise en application de la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens, il a été convenu que tous les petits-enfants admissibles des femmes qui avaient perdu leur statut après avoir épousé un non-Indien pouvaient désormais être inscrits au Registre des Indiens. Ces changements à la loi ont eu des impacts importants sur les inscriptions au Registre et, partant, sur la démographie des populations autochtones.

Dans la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, un groupe d'Indiens inscrits pour qui des terres ont été réservées constitue une bande indienne et ces terres forment une réserve, terme auquel on préférera à l'occasion celui de communauté autochtone. Le territoire d'une réserve est régi par le gouvernement fédéral, mais les lois provinciales s'y appliquent. Ce territoire est toutefois une propriété commune indivisible dont aucune partie ne peut appartenir en propre à un individu. Si cette particularité législative a pour but premier la préservation de l'intégrité des frontières de la réserve, elle a de nombreuses incidences sociales et légales et limite, par exemple, le champ d'action économique des personnes qui y vivent.

#### Précision des données

Hormis pour les quelques individus sans affiliation, inscrits sur la liste générale, les personnes inscrites au Registre des Indiens sont affiliées à une des bandes indiennes, ou communautés, reconnues. Elles font donc partie de la population d'une communauté particulière, qu'elles résident « sur réserve », soit sur le territoire de la communauté autochtone, ou « hors réserve ». Si les chiffres du Registre sont en principe très précis, la population réelle de certaines communautés peut être surestimée dans certains cas. Certaines communautés n'ayant pas le statut de réserve attribué par AADNC n'apparaissent pas au Registre des Indiens et leurs résidents sont considérés comme affiliés à une autre communauté. C'est le cas des Indiens inscrits d'Oujé-Bougoumou, chez les Cris du Québec, considérés au Registre comme des résidents de Mistissini, même s'ils résident dans un autre lieu<sup>6</sup>. Ajoutons que le statut de résident « hors réserve » est générique, il ne permet donc pas une localisation des Autochtones sur le territoire national. Par exemple, un Indien inscrit dans une communauté donnée et résidant « hors réserve » pourrait très bien habiter un autre pays que le Canada.

Sur un plan administratif, le village d'Oujé-Bougoumou est désigné comme étant un établissement indien. Selon Statistique Canada, un établissement indien est un lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins dix Indiens (Autochtones). Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale/territoriale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusif d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur AADNC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales (http://www.statcan.gc.ca...).



# • Écart entre le nombre total d'Indiens inscrits et celui selon le lieu de résidence depuis 2006

En plus du total des Indiens inscrits par communauté, les données du Registre fournissent deux informations: le sexe des personnes inscrites et leur lieu de résidence (sur le territoire de la communauté ou à l'extérieur). Si la somme des groupes d'une communauté selon le sexe est toujours égale au total de sa population, ce n'est parfois pas le cas en ce qui concerne le lieu de résidence. Dans les données du Registre postérieures à 2004 (depuis que les chiffres sur la population inscrite résidant sur une terre de la Couronne ne sont plus disponibles séparément), on observe plusieurs cas où la somme des groupes d'une communauté selon le lieu de résidence (en réserve ou hors réserve) est inférieure au total de sa population. Ce problème touche cinq communautés de quatre Premières Nations: les Algonquins vivant hors réserve de Hunter's Point (aussi connu comme Wolf Lake First Nation), les Innus de la réserve de Pakuashipi, les Malécites vivant hors réserve de Whitworth et les Cris des communautés de Nemaska et de Whapmagoostui (voir Tableau 1).

Dans le cas de Pakuashipi par exemple, le registre rapporte que 296 personnes résident dans la communauté en 2005, dont 295 en réserve et une hors réserve. En 2006 toutefois, le Registre indique une population totale de 299 personnes, mais dont aucune ne réside en réserve et un nombre trop petit pour être diffusé habite hors réserve. La situation demeure la même en 2007, alors qu'en 2008 la population de 309 personnes se divise en 148 femmes vivant en réserve et zéro hors réserve, et 164 hommes dont le lieu de résidence est inconnu. Étant donné que ce genre de problème ne se présente pas dans les données antérieures à 2005, il serait possible que ces écarts résultent de difficultés d'interprétation quant à la nature du lieu de résidence de personnes vivant en des lieux anciennement traités comme des terres de la Couronne.

Tableau 1 : Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence

	Algonquins h de Hunte			réserve de ashipi		rs réserve de worth	Cris en réserve et Whapr	e de Nemiscau nagoostui
Année	Somme	Déficit	Somme	Déficit	Somme	Déficit	Somme	Déficit
2005	274	-	296	-	764	-	-	-
2006	*	-218	0	-299	*	-775	-	-
2007	*	-209	0	-302	786	-	1444	-
2008	*	-208	148	-161	*	-770	0	-1450
2009	*	-205	158	-164	*	-780	0	-1489

Source: AADNC 2010.

Notes: - = Ne s'applique pas;

<sup>\* =</sup> Population non diffusée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour des raisons de confidentialité; Somme = Population selon le lieu de résidence tel qu'indiqué au Registre;

Déficit = Déficit de population selon le lieu de résidence par rapport à la population de la communauté telle qu'indiquée au Registre.



## 1.1.2 Données de Statistique Canada

#### Cadre de production

En vertu de ses obligations constitutionnelles, le gouvernement fédéral a la charge de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et autres, nécessaires au bon fonctionnement du pays. Aux termes de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a le mandat de s'acquitter de cette tâche, et notamment de recenser la population canadienne tous les cinq ans. Jusqu'en date du recensement de 2006, cette enquête comportait deux questionnaires : un questionnaire « court » de quelques questions envoyé à tous les foyers canadiens, et un questionnaire « long » obligatoire, envoyé à un échantillon d'un foyer sur cinq. La plupart des chiffres publiés sur la population dans le recensement sont donc extrapolés à partir de cet échantillon de 20 %, ce qui peut influencer la qualité et la précision des données obtenues.

#### Précision des données

La préservation du caractère anonyme des données publiées dans le recensement est une obligation légale de Statistique Canada. Deux types de traitement sont employés afin de satisfaire à cet objectif, et ces traitements influent sur la précision des données offertes à l'ensemble des utilisateurs. Le premier traitement est la suppression des régions, qui consiste à éliminer d'un tableau les données portant sur la population d'une région statistique lorsque ses effectifs sont inférieurs à un seuil donné. Les résidents d'un territoire doivent être au nombre de 250, répartis dans au moins 40 ménages privés, pour la diffusion de données sur le revenu, et au nombre de 40 pour les autres données (mais 100 dans le cas d'une région personnalisée pour les besoins d'un client). Statistique Canada élimine aussi des tableaux les chiffres concernant des sous-groupes de moins de dix personnes.

Statistique Canada procède à un second traitement, soit l'arrondissement aléatoire de tous les effectifs diffusés dans les tableaux, à l'exception des chiffres de la population intégrale du recensement en cours et du recensement précédent. Ces chiffres sont arrondis à un multiple de 5, au hasard vers le haut ou vers le bas, parfois à un multiple de 10. Dans le cas d'un effectif de 12 personnes, par exemple, l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5 fera en sorte que le chiffre inscrit au tableau sera 10 ou 15. C'est pourquoi tous les chiffres portant sur les effectifs d'un tableau se terminent invariablement par 0 ou par 5. Les chiffres des totaux dans les tableaux sont habituellement arrondis indépendamment des autres chiffres, ce qui permet de conserver un minimum de précision.

C'est pourquoi le calcul de la somme des effectifs des sous-ensembles d'un groupe ne donne pas toujours un chiffre égal au total du groupe. De même, la somme des pourcentages dans un groupe ne donne pas toujours 100 %, car les moyennes et pourcentages diffusés dans les tableaux de Statistique Canada sont généralement calculés à partir des chiffres arrondis. Ajoutons que l'arrondissement aléatoire peut grandement réduire la précision des données diffusées lorsque les effectifs sont petits, en particulier lorsque des pourcentages sont calculés à partir de deux petits chiffres arrondis. Par exemple, 11 chômeurs sur une population active de 44 personnes donnerait un taux de chômage de 25 %, mais si les valeurs se trouvent arrondies à 10 chômeurs et 40 personnes actives, c'est un taux de chômage de 37,5 % qui sera inscrit au tableau statistique.



# Concept d'identité autochtone dans le recensement

Pour les besoins du recensement canadien, Statistique Canada demande depuis 1996 à chaque recensé de répondre à une question sur l'appartenance à l'un des trois groupes qui constituent la population autochtone du Canada (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), sur la base de la perception du recensé face à son identité autochtone (Statistique Canada 2010 : 36). La notion de population autochtone est elle-même porteuse d'ambiguïtés dans la mesure où il y a plusieurs définitions possibles de ce qu'est une personne autochtone. Si le Registre des Indiens, de par les implications de la *Loi sur les Indiens* du Canada, adopte une posture restrictive, Statistique Canada a privilégié une approche ouverte et inclusive. Plutôt qu'un cadre légal « autorisant » les personnes à faire partie du groupe des Indiens inscrits, Statistique Canada s'appuie sur ce que les personnes perçoivent d'elles-mêmes (autodéclaration) et sur les appartenances qu'elles choisissent de revendiquer.

Le Registre des Indiens ne concernant qu'une portion des Peuples autochtones, excluant d'office les populations métisses et inuit, les données du recensement au sujet des Autochtones portent sur une population plus nombreuse que celle délimitée par le Registre des Indiens. Font partie des personnes ayant une identité autochtone dans le recensement : les individus qui sont inscrits au Registre des Indiens du Canada, ceux qui pourraient l'être mais ne désirent pas être inscrits, ceux dont le statut ne correspond pas totalement aux exigences de la *Loi sur les Indiens* et ceux qui appartiennent à un groupe autochtone qui n'est pas couvert par cette loi.

Plus précisément, un recensé qui revendique une identité autochtone peut déclarer être un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. Possède aussi une identité autochtone, au sens de Statistique Canada, une personne qui a déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens*, ou une personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Un recensé a la possibilité de revendiquer plus d'une identité à la fois, auquel cas il est placé dans un quatrième groupe de personnes ayant une identité autochtone multiple. Un cinquième groupe, les personnes ayant fourni une réponse non comprise ailleurs, rassemble les recensés ayant fourni une réponse compatible avec une identité autochtone, mais qui ne cadre pas avec l'un des quatre groupes précédents.

La reconnaissance et la revendication de l'identité autochtone ont progressé dans la population canadienne ces dernières années (Statistique Canada 2010). Cette progression concerne en particulier des personnes dont le statut ne correspond pas nécessairement avec exactitude à ceux des groupes officiels. Elle s'est donc accompagnée d'une complexification de la notion d'identité autochtone par rapport aux catégories traditionnellement reconnues. Par exemple, une personne dont un parent est un Indien inscrit et l'autre une personne non autochtone pourrait considérer faire partie du groupe des Métis, tout comme elle pourrait déclarer une identité autochtone multiple. Il ne faut donc pas considérer l'identité autochtone dans le recensement comme un équivalent automatique de l'appartenance à un regroupement officiel, comme l'est le fait d'être inscrit au Registre des Indiens ou sur la liste des bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Statistique Canada demande d'ailleurs aussi au recensé, dans une autre question, s'il est un Indien inscrit ou un Indien des traités<sup>7</sup> en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Statistique Canada 2010). Les

MÉTHODOLOGIE 9

\_

Selon AADNC, les Indiens des traités sont les personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Ces traités, portant le nom de Traités numérotés de 1 à 9, concernent des Premières Nations de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il n'y a aucun traité numéroté au Québec.



personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des membres d'une communauté indienne sans avoir précisé une identité autochtone particulière sont comptées dans le groupe ayant donné une réponse non comprise ailleurs (Statistique Canada 2010). Dans l'ensemble du Québec, en 2006, seuls 4,1 % des personnes ayant une identité autochtone ont signalé une identité multiple ou ont fourni une réponse non comprise ailleurs (respectivement 0,9 % et 3,2 %).

Étant donné d'occasionnels rejets du dénombrement dans certaines communautés autochtones et le succès parfois mitigé du dénombrement ailleurs (voir section suivante), le nombre d'Indiens inscrits recensés dans un territoire peut être inférieur à celui que contient le Registre des Indiens pour la même année. Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont ainsi utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

#### Communautés autochtones partiellement dénombrées

Lors du recensement, il arrive que le dénombrement ne soit pas autorisé dans certaines communautés autochtones ou qu'il soit interrompu avant d'être mené à terme. La qualité des données recueillies pour certaines communautés autochtones peut aussi être jugée insuffisante par Statistique Canada. Lorsque cela survient, les données de ces communautés autochtones partiellement dénombrées ne sont pas publiées individuellement et ne sont pas incluses dans les totaux régionaux. Au Québec, sept communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. S'ajoute au dénombrement partiel le fait que la population recensée dans un territoire peut être trop petite pour que les données puissent être diffusées, selon les normes de confidentialité de Statistique Canada, faisant alors l'objet d'une suppression des données. Au Québec, quatre communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. Le dénombrement partiel et la suppression des données ont pour résultat que la population de chacune des onze communautés précitées est omise dans les données d'au moins un des recensements de 1996, 2001 ou 2006 (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006

Communauté	Statut	MRC ou territoire équivalent	Zone d'influence		de dénomb bsence de d 2001	
Akwesasne	Réserve	Le Haut-Saint-Laurent		х	X	Х
Cacouna	Réserve	Rivière-du-Loup		X	X	X
Doncaster	Réserve	Les Laurentides		X	X	-
Essipit	Réserve	La Haute-Côte-Nord	Sept-Îles	X		
Gesgapegiag	Réserve	Avignon		X		
Hunter's Point	Établissement indien	Témiscamingue Val-d'Or/Senneterre		X	X	X
Kahnawake	Réserve	Roussillon	Montréal	X	X	X
Kanesatake	Réserve	Deux-Montagnes	Montréal	Х	Х	Х
Lac-Rapide	Réserve	La Vallée-de-la-Gatineau		X	X	
Wendake	Réserve	Québec	Québec	Х		Х
Whitworth	Réserve	Rivière-du-Loup		X	X	X

Source : Statistique Canada 2008b; 2008c; totalisation personnalisée de 2009 : Données selon la nation/communauté autochtone au Québec, 1996 à 2006.



Enfin, un nombre substantiel de ménages d'un territoire peuvent décider de ne pas répondre lors d'un recensement donné. Leur proportion sur l'ensemble des ménages recensés constitue le taux global de non-réponse. Lorsque le taux global de non-réponse d'un territoire est égal ou supérieur à 25 %, les données à son sujet ne sont pas diffusées, hormis les chiffres de la population et du nombre de logements. Par contre, les données sont prises en compte dans les totaux des territoires de niveau supérieur. Lorsque le taux de non-réponse est inférieur à 25 % tout en étant supérieur à 5 %, les données sont publiées, mais un indicateur de prudence est ajouté aux territoires concernés.

En raison de la participation variable des Autochtones aux recensements, des fluctuations sont susceptibles d'apparaître dans les données, alors que de véritables changements pourraient passer inaperçus. Il faut donc faire preuve d'une certaine prudence lors de la comparaison entre plusieurs recensements des données sur l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit, en particulier l'observation de tendances. Ajoutons que l'évolution récente de la représentation, du discours des Autochtones sur eux-mêmes et des amendements juridiques récents à la *Loi sur les Indiens* fait en sorte que le nombre de personnes s'identifiant à un groupe autochtone dans le recensement s'est considérablement accru ces dernières années (Statistique Canada 2010 : 36).

# Découpage géographique

La délimitation de l'extension maximale de la zone d'influence territoriale d'un Centre d'amitié autochtone et des territoires couverts par ses échelles locales et intermédiaires doit nécessairement se soumettre aux limites des découpages statistiques disponibles. Il s'agit ici des subdivisions de recensement (SDR), des agglomérations de recensement (AR) et régions métropolitaines de recensement (RMR), et des divisions de recensement (DR). Ces découpages calquent respectivement les territoires des municipalités et territoires équivalents, des régions urbaines de petite et de grande taille, et des MRC et territoires équivalents (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises

Entité administrative	Entité statistique	Abréviation
Municipalité et territoires équivalents	Subdivision de recensement	SDR
Région urbaine de petite taille	Agglomérations de recensement	AR
Région urbaine de grande taille	Régions métropolitaines de recensement	RMR
Municipalité régionale de comté	Division de recensement (parfois deux	DR
et territoires équivalents	MRC combinées)	DK

Notons que les territoires où sont installées les communautés autochtones au Québec sont considérés comme équivalents à une municipalité sous un angle statistique; elles constituent donc des unités statistiques indépendantes à l'échelle des SDR, mais peuvent être englobées dans les AR ou RMR des villes si elles en sont voisines. Par exemple, l'AR de Val-d'Or combine les territoires de la SDR (municipalité) de Val-d'Or et de la SDR (réserve indienne) de Lac-Simon.

#### Diachronie

À l'échelle d'analyse considérée par cette étude, les unités statistiques du recensement sont normalement calquées sur les subdivisions administratives qui leur correspondent. Ainsi, lorsque ces subdivisions voient leur territoire modifié, les unités statistiques le sont aussi. La vague de fusions municipales qui a marqué le Québec durant la première décennie des années 2000 a ainsi entraîné de nombreux changements dans la délimitation des territoires des unités statistiques. Par exemple, la



SDR de Val-d'Or de 2006 combine les territoires de cinq SDR qui étaient séparées en 2001, soit Dubuisson, Sullivan, Val-Senneville, Vassan et le Val-d'Or de 2001. De même, les territoires des AR et des RMR sont susceptibles de s'agrandir avec le temps, au gré de la croissance des zones urbaines correspondantes (une réduction est toutefois théoriquement possible). La RMR de Montréal, dont les frontières s'étendent davantage à chaque nouveau recensement, en est le parfait exemple. Bien que plus stables, les limites des DR peuvent aussi évoluer, au gré des rajustements survenant parfois entre les MRC.

Les modifications successives de ces limites constituent un défi statistique lorsque l'on souhaite utiliser des données provenant de recensements différents et elles imposent des choix parmi les compromis possibles. D'une part, certaines modifications reflètent des changements dans la nature de l'espace occupé, comme l'urbanisation de régions rurales qui deviennent parties prenantes d'une AR ou RMR. D'autre part, les fusions ou modifications de limites peuvent modifier la population concernée par une unité statistique à travers le temps, sans que cela soit associé à un changement de nature du territoire concerné. Les découpages territoriaux d'un recensement donné reflétant la situation administrative et démographique du moment, les données d'une unité statistique du recensement de 2006 peuvent donc concerner un territoire quelque peu différent de celles des recensements de 2001 ou de 1996.

Dans certains cas, il est possible de reconstituer le territoire d'un recensement à partir de ceux d'un autre (par exemple fusionner en 2001 les unités statistiques formant la ville de Montréal de 2006), au prix d'une précision amoindrie et de la perte de certaines variables qui ne peuvent être reconstituées (comme le revenu médian). Il est aussi possible de commander à Statistique Canada les données d'un recensement réassemblées en fonction des limites territoriales d'un autre recensement. Il serait par exemple la plupart du temps possible d'obtenir des données de 2001 et 1996 redécoupées selon les mêmes limites que celles du recensement de 2006. Une telle opération peut toutefois exiger un investissement considérable. Le coût des données constitue donc un des paramètres qui guident les choix effectués. Dans le cadre des portraits dont il est ici question, il a été décidé de presque toujours composer avec les découpages changeants propres à chacun des recensements. Dans certains cas, des territoires de recensement plus anciens sont combinés pour inclure ceux de recensements plus récents (par exemple Chicoutimi et Jonquière en 2001 et en 1996), et dans d'autres un découpage personnalisé a été commandé (pour la zone d'influence du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau par exemple).

# 1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux centres d'amitié autochtones étudiés

En ce qui concerne les communautés autochtones, il est possible de distinguer celles dont les résidents entretiennent des relations préférentielles avec un centre d'amitié autochtone. Un des principaux déterminants de cette relation est l'existence d'un parcours reliant la communauté au centre d'amitié (route, voie maritime, voie ferrée, voie aérienne pour les communautés inuit). La zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone particulier n'englobera donc pas nécessairement toutes les communautés qui s'en trouvent géographiquement rapprochées.

## 1.2.1 Trois échelles territoriales de la zone d'influence

Pour les besoins de la présente analyse, trois échelles territoriales sont retenues. Le plus vaste territoire est couvert à l'échelle de la zone d'influence territoriale, alors que le plus restreint se limite à la municipalité où se trouve le centre d'amitié autochtone. S'y ajoute une échelle intermédiaire d'analyse, constituée par l'agglomération de recensement ou la MRC qui englobe la ville (parfois deux MRC sont statistiquement combinées). Afin de bien saisir la portée des comparaisons entre échelles



territoriales menées tout au long de cette analyse, il ne faut pas perdre de vue que les communautés autochtones sont considérées, sous un angle statistique, comme des villes ou territoires équivalents. Le territoire d'une ville où se trouve un centre d'amitié autochtone exclut donc nécessairement la population vivant dans les communautés voisines, qu'elles soient lointaines ou adjacentes. Par contre, les territoires des régions intermédiaires, correspondant à des AR ou des MRC, incluent souvent une ou plusieurs communautés. Quant aux territoires des zones d'influence territoriales, ils sont expressément délimités dans l'optique d'inclure toutes les communautés dont des résidents pourraient entretenir une relation préférentielle avec le centre d'amitié de la zone ou de la ville elle-même. Il en résulte que les portraits dépeints par les données pour les régions intermédiaires et les zones d'influence seront souvent fortement teintés par les situations particulières des communautés qu'elles englobent. Ceci, bien sûr, dans la mesure où les résidents de ces communautés auront participé au recensement.

## 1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données

Trois niveaux de comparaison sont mis à profit tout au long de cette analyse, afin de mieux cerner la situation de la population vivant dans la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone. Tout d'abord, cette analyse met l'accent sur la situation dépeinte par les données les plus récentes, celles du recensement de 2006, mais les données des recensements de 2001 et de 1996 sont souvent invoquées afin de comparer certaines caractéristiques à plusieurs moments. Lorsqu'indiqué, ceci permet de mieux saisir l'évolution de l'état de la situation de la population et des territoires concernés.

Ensuite, puisque le cœur de cette analyse se fonde sur la géographie d'une population autochtone, les différentes couches de territoire formant la zone d'influence territoriale sont quasi systématiquement comparées entre elles. Cela permet d'éclairer les contrastes souvent très marqués entre les caractéristiques des populations résidant dans la ville, autour de la ville ou alors plus loin dans la zone d'influence. Toutefois, à l'occasion de la comparaison d'un territoire avec un autre d'échelle supérieure qui l'englobe, une ville avec sa MRC par exemple, il est parfois plus instructif de confronter le territoire inclus avec la portion restante du territoire d'appartenance : la ville comparée avec la partie de la MRC qui est en dehors de la ville. Nous ajoutons ou substituons donc parfois aux trois territoires précités des « portions restantes » de territoire, soit la région intermédiaire hors ville (MRC, AR ou RMR), la zone d'influence hors ville ou la zone d'influence hors région intermédiaire (voir Figure 1 ci-dessous). Enfin, un petit nombre de variables font l'objet d'une comparaison spécifique entre la ville ou l'ensemble de la zone d'influence territoriale considérée et la province de Québec.

Figure 1 : Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques



Ville



Région intermédiaire hors ville



Région intermédiaire



Zone d'influence hors région intermédiaire



Zone d'influence hors ville



Zone d'influence

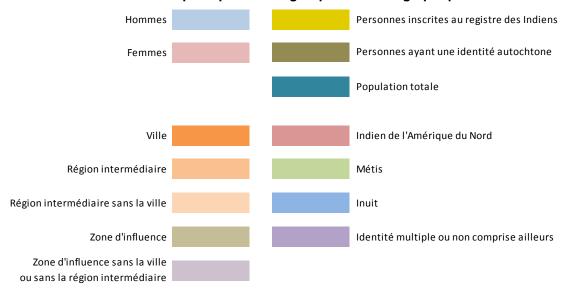


Finalement, le troisième et dernier niveau de comparaison réside dans les différents sous-groupes qui constituent la population autochtone de la zone d'influence territoriale. Certaines variables concernent d'office l'ensemble de la population d'une échelle territoriale, comme le revenu total des ménages ou le taux de chômage des personnes. Mais la plupart des variables des recensements subdivisent la population en sous-catégories : hommes/femmes, groupes d'âge, classes de revenu ou groupes d'identité autochtone. Lorsque les données le permettent et que l'intérêt le commande, ces sous-groupes font donc aussi l'objet de comparaisons, la plupart impliquant toujours les mêmes ensembles de sous-groupes (voir la Figure 2).

La construction et l'assemblage des graphiques et des tableaux ont pour but premier de traduire le plus fidèlement possible les situations et phénomènes révélés par les trois niveaux de comparaison des données. Toutefois, afin d'optimiser l'intelligibilité de l'information présentée, jamais plus de deux niveaux de comparaison ne sont combinés à la fois dans un même graphique ou tableau. En ce qui concerne plus particulièrement les graphiques, nous avons préféré déconstruire les comparaisons en mosaïques combinant une série de graphiques simples en une seule figure. Il en résulte que les comparaisons visuelles exigent un peu plus de « va-et-vient » entre les éléments des mosaïques qu'avec un seul graphique complexe intégrant toute l'information. Par contre, si la synthèse des différentes informations livrées par ce type de graphique s'en trouve un peu allongée, les graphiques sont plus faciles à décortiquer, car chaque information est plus distinctement exposée.

Finalement, dans le but toujours de rendre l'information visuelle la plus claire possible, nous avons conçu les graphiques à l'aide de gammes de couleurs uniformisées et spécifiquement associées aux sous-groupes des quatre principaux ensembles de comparaison. Il y a bien sûr quelques exceptions, le nombre de couleurs utilisables étant limité et certains graphiques ne pouvant par nature se conformer à cette norme. La figure ci-dessous présente les couleurs employées pour désigner chaque sous-groupe au sein des quatre ensembles.

Figure 2 : Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document







# 2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles

À quelques exceptions près, clairement indiquées, les données exposées tout au long de cette analyse de la population autochtone de la zone d'influence du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles (ci-après nommée zone d'influence territoriale du CAASI) sont adaptées des recensements de 2006, 2001 et 1996 de Statistique Canada (cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada). Elles concernent donc l'ensemble de la population ayant déclaré une identité autochtone dans le cadre de ces trois recensements. Les autres données citées proviennent pour la plupart du Registre des Indiens et ne concernent donc que les personnes qui y sont inscrites.

## 2.1 Le territoire

La zone d'influence territoriale du CAASI comprend l'ensemble des territoires de six MRC, soit Sept-Rivières, Caniapiscau, Minganie, Le Golfe-du-Saint-Laurent, Manicouagan et La Haute-Côte-Nord (voir la Figure 3 ci-dessous), incluant toutes les municipalités et communautés autochtones qui y sont localisées. Elle occupe une superficie totale de 247 627 km² en date du recensement de 2006. Elle est bordée par deux autres zones d'influence à l'ouest, celles du Centre d'amitié autochtone du Saguenay et celle du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau, par la région administrative Nord-du-Québec au nord, par le Labrador à l'est, et enfin par le fleuve Saint-Laurent au sud.

L'emplacement des localités du territoire de la zone d'influence territoriale du CAASI est fortement dispersé, entre les berges du fleuve Saint-Laurent au sud d'une part, où se retrouvent la plupart des localités, et le nord du territoire d'autre part, où se dispersent les quelques autres localités au gré des ressources primaires exploitées. Trois principales routes donnent accès au territoire de la zone d'influence. Il y a tout d'abord la route 138, qui rejoint le territoire par le sud-ouest à partir de la région de Charlevoix et qui longe les berges du fleuve vers l'est jusqu'à la municipalité de Natashquan. Ensuite, la route 172 entre au nord-ouest du territoire, en provenance de la région du Saguenay, et se termine dans la route 138. Enfin, la route 389 débute à la frontière du Labrador à l'est, à partir de la route 500, et traverse le territoire vers le sud jusqu'à Baie-Comeau, où elle rejoint la route 138. S'y ajoutent une petite route interne, la 385, qui relie une petite partie de l'intérieur des terres à la ville de Forestville, mais surtout une voie ferrée qui relie la ville de Sept-Îles aux communautés autochtones du nord établies aux environs de Schefferville. Ajoutons que le fleuve Saint-Laurent est une voie d'eau navigable où se déploient quelques liaisons vers la rive sud du fleuve et entre les localités de la Côte-Nord, en particulier celles situées à l'est de Natashquan, non reliées par la route.

La zone d'influence territoriale du CAASI comptait en 2006 une population totale de 95 911 personnes, dont 12 745 ayant déclaré une identité autochtone. En plus des habitants de la municipalité de Sept-Îles elle-même, la zone d'influence territoriale du CAASI inclut les résidents de la totalité du territoire des six MRC précitées. La zone comprend donc six villes (en plus de Sept-Îles) où réside une population autochtone importante (voir Tableau 4), huit des neuf communautés innues du Québec (dont Uashat et Maliotenam, qui sont en fait regroupées sous un même conseil de bande, et qui forment une seule bande), et la seule communauté naskapie au Québec, Kawawachikamach (voir Tableau 5).



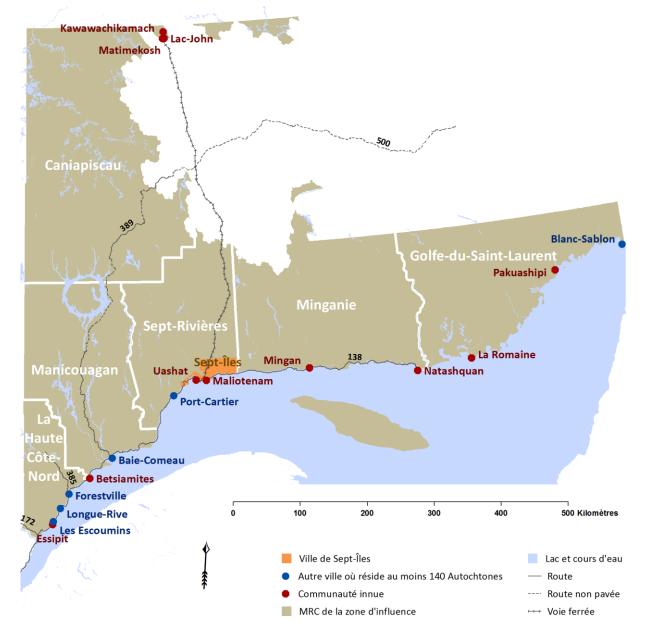


Figure 3: Structure du territoire de la zone d'influence territoriale du CAASI en 2006

Sources : Statistique Canada, recensement de 2006; ministère des Transports du Québec, 2011.



Tableau 4 : Population ayant une identité autochtone dans les villes de On la zone d'influence territoriale du CAASI où résident au d'inmoins 140 Autochtones, 2006

Ville	Localisation	Population	Population autochtone			
VIIIE	détaillée	totale	Totale	Hommes	Femmes	
Total	-	62 964	3 005	1 505	1 495	
Baie-Comeau	MRC Manicouagan	22 554	430	225	205	
Blanc-Sablon	MRC Le Golfe-du- Saint-Laurent	1 263	180	105	70	
Forestville	estville MRC La Haute-Côte- Nord		155	60	90	
Les Escoumins	MRC La Haute-Côte- Nord	2 073	225	105	120	
Longue-Rive MRC La Haute-Côte- Nord		1 259	155	80	80	
Port-Cartier	MRC Sept-Rivières	6 758	280	125	155	
Sept-Îles	MRC Sept-Rivières	25 514	1 580	805	775	

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

compte zone dans d'influence sept villes où résident au moins 140 Autochtones en 2006. Sept-Îles compte plus de la moitié des effectifs de la zone, suivie de loin par Baie-Comeau (respectivement 1580 et 430 personnes). On retrouve encore plus loin Port-Cartier et Les Escoumins, qui comptent chacune au moins 200 Autochtones. Le d'hommes nombre surpasse nettement celui des femmes à Blanc-Sablon (105 hommes contre 70 femmes), alors que c'est - l'inverse à Forestville, Port-Cartier et Les Escoumins (365 femmes contre 290 hommes au total).

Tableau 5 : Accessibilité des communautés autochtones de la zone Sept des neuf communautés d'influence territoriale à partir de Sept-Îles autochtones de la zone d'influence

Communauté	Cheminement
Essipit	Route 138
Betsiamites	Route 138
Uashat / Maliotenam	Route 138
Mingan	Route 138
Natashquan	Route 138
La Romaine	Par avion ou par bateau
Pakuashipi	Par avion ou par bateau
Matimekosh / Lac- John	Par avion ou par train (Transport ferroviaire Tshiuetin)
Kawawachikamach	Par avion ou par train (Transport ferroviaire Tshiuetin)

Source : Transports Québec 2010.

Sept des neuf communautés autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI sont situées sur la Côte-Nord, le long du fleuve Saint-Laurent. Parmi elles, cinq sont reliées par la route à la ville de Sept-Îles. Les deux autres, les plus à l'est, ne peuvent être atteintes qu'en bateau ou en avion. Les deux dernières communautés, situées loin au nord, sont reliées à Sept-Îles par une voie ferrée et peuvent être rejointes aussi par avion.

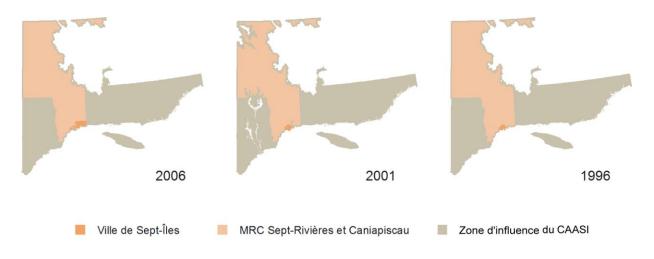
La zone d'influence territoriale du CAASI se subdivise en deux zones d'analyse. Celles-ci seront comparées à la zone d'influence dans ce document. À l'échelle intermédiaire, on retrouve le territoire de la division de recensement Sept-Rivières—Caniapiscau, qui combine deux MRC, soit Sept-Rivières et Caniapiscau<sup>8</sup>. L'échelle la plus locale équivaut au territoire de la ville de Sept-Îles, siège du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles (voir la Figure 4). Entre les recensements de 1996 et de 2006, les territoires statistiques de la zone d'influence et des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau sont demeurés identiques. Par contre, celui de la ville de Sept-Îles s'est agrandi entre 2001 et 2006, s'ajustant en cela aux changements occasionnés par les fusions municipales survenues entretemps (voir Tableau 6). Depuis ces annexions, le territoire de Maliotenam, appartenant à la communauté de Uashat-

Le territoire statistique de l'échelle intermédiaire combine ceux de deux MRC. Les territoires des réserves n'étant pas soumis à la gestion des MRC, elles sont administrativement considérées « hors MRC ». Néanmoins, pour plus de simplicité, le territoire de la division de recensement est ci-après nommé *MRC Sept-Rivières et Caniapiscau*.



Maliotenam, se retrouve totalement imbriqué dans celui de la municipalité de Sept-Îles, mais sans en faire partie, ni statistiquement ni administrativement. La partie Uashat de la communauté était quant à elle déjà enclavée dans Sept-Îles en 1996.

Figure 4 : Territoires de la zone d'influence territoriale du CAASI et de ses constituantes selon l'année du recensement



Source: Statistique Canada, recensements de 2006, 2001, 1996.

Cet agrandissement du territoire de la ville de Sept-Îles a pour résultat qu'une partie de la population de 2006 ayant une identité autochtone réside dans une portion de la ville qui appartenait en 2001 à l'une des deux municipalités fusionnées. Il pourrait en résulter un biais qui incite à la prudence dans l'observation de l'évolution des caractéristiques de la population à cette échelle entre 2001 et 2006. En effet, si la population autochtone des villes fusionnées présentait des différences par rapport à celle de Sept-Îles en 2001, leur addition a pu se traduire par des variations dans les chiffres entre 2001 et 2006 qui ne seraient pas dues à de véritables changements dans la condition des résidents de Sept-Îles en 2001. Ce biais est toutefois léger, puisque la population ajoutée ne représente que 7 % des résidents de Sept-Îles en 2006.

Tableau 6 : Population autochtone des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau jointe à la ville de Sept-Îles par les fusions municipales survenues entre 2001 et 2006

Territoires ajoutés	Population autochtone ajoutée			
Total	110			
Gallix	45			
Moisie	65			

Source : Statistique Canada, recensements de 2006 et 2001.

Les fusions municipales survenues en 2002 ont entraîné l'annexion à la ville de Sept-Îles des municipalités de Gallix et Moisie, dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau. En 2006, la ville de Sept-Îles comptait 1 580 résidents ayant une identité autochtone, alors que sans ces fusions elle en aurait eu 1 470. Ces 110 personnes de plus dans la ville sont du même coup 110 personnes de moins dans la partie hors Sept-Îles des MRC.



Les utilisateurs potentiels des services du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles sont les Autochtones qui vivent dans les zones urbaines ou rurales de la zone d'influence, qui résident dans les huit communautés innues et la communauté naskapie situées dans la zone et les Autochtones qui vivent ailleurs, de passage à Sept-Îles. Étant donné la nature des données employées pour mener cette étude, seules les populations des deux premiers groupes sont considérées dans les chiffres analysés.

# 2.2 Communautés innues et naskapie dans la zone d'influence

Selon le Registre des Indiens, la nation innue du Québec comptait 16 663 personnes en 2009, dont 11 704 relèvent de l'une des communautés de la zone d'influence<sup>9</sup>. En 2006, année du plus récent recensement, 80,5 % des 11 079 personnes inscrites au Registre des Indiens dans les huit communautés innues localisées sur le territoire de la zone d'influence y résidaient effectivement (AADNC, voir Tableau 7). Cette proportion est toutefois probablement inférieure à la réalité, puisque des raisons de confidentialité font en sorte que le Registre des Indiens ne contient aucune donnée sur le lieu de résidence des 299 membres de la communauté de Pakuashipi en 2006. Ils ne sont donc inclus ni dans la population résidant en réserve ni dans celle hors réserve.

Selon les données du recensement en 2006, la population totale des huit communautés innues de la zone d'influence territoriale du CAASI se chiffre à 7 893 habitants (voir Tableau 8). Plus de 90 % de ces effectifs possèdent une identité autochtone (7 510 personnes), dont les trois cinquièmes résident à Betsiamites ou à Uashat-Maliotenam (respectivement 2 340 et 2 250 personnes). Une partie de l'écart entre la population totale et celle ayant une identité autochtone s'explique par l'absence de données sur la population autochtone habitant la communauté d'Essipit. Pour des raisons de confidentialité, Statistique Canada ne publie pas ces chiffres à l'échelle de la communauté, mais ils sont inclus à l'échelle de la zone d'influence.

En ce qui concerne les Naskapis de Kawawachikamach, le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens monte à 690 personnes en 2009, dont 92,6 % habitent la communauté. Ses effectifs sont de 637 personnes en 2006 (AADNC, Tableau 7), qui résident pratiquement tous dans la communauté (93,1 %). La même année, Statistique Canada recense un total de 569 personnes vivant dans cette communauté, dont 565 ont une identité autochtone.

Au total, les 12 745 personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence constituent autant d'utilisateurs potentiels des services du Centre d'amitié; seulement 12,4 % de ces 12 745 personnes résident dans la ville de Sept-Îles même. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant une identité autochtone recensé dans les communautés est systématiquement plus petit que le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens résidant dans ces mêmes communautés en 2006 (voir Figure 5). Compte tenu de leur population totale, la différence est particulièrement marquée (plus de 20 % d'écart) dans les communautés de Uashat-Maliotenam, Mashteuiatsh, Matimekosh–Lac-John et Mingan (respectivement 635, 505, 228 et 102 personnes de moins).

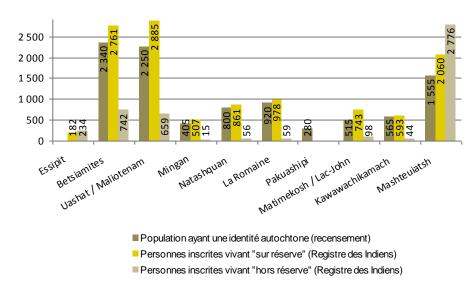
\_

La Première Nation innue compte une neuvième communauté, Mashteuiatsh, située dans la zone d'influence du Centre d'amitié autochtone du Saguenay, qui compte 4 836 personnes inscrites en 2006 (2 060 personnes y résident).



L'écart observé est possiblement une conséquence du sous-dénombrement des Autochtones au recensement, car les effectifs ayant une identité autochtone devraient par définition au moins égaler le nombre d'inscrits dans un lieu de résidence donné. Cela dit, les taux de non-réponse des communautés innues du Québec sont inférieurs à 10 % en 2006 (sauf pour Matimekosh–Lac-John et Pakuashipi, situés entre 10 % et 25 %).

Figure 5 : Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés innues et naskapie du Québec, 2006



Source: Statistique Canada, recensement de 2006; AADNC, 2010.

Note: Pour des raisons de confidentialité, les chiffres de la population autochtone d'Essipit ne sont pas diffusés par Statistique Canada en 2006. Cette population est toutefois incluse dans celle de la zone d'influence de Sept-Îles. La population autochtone totale, des hommes et des femmes ne comprend pas les personnes résidant à Essipit.

Pour Statistique Canada en 2006, Uashat et Maliotenam constituent deux localités séparées, mais Affaires autochtones et Développement du Nord Canada considère que ces localités font partie d'une seule et même communauté autochtone. Il en va de même pour Matimekosh et Lac-John.

Des huit communautés autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI pour lesquelles le lieu de résidence de la population inscrite au Registre des Indiens est publié en 2006, sept voient la majorité de leur population inscrite vivre sur le territoire même de la communauté. La proportion de résidents sur le territoire est particulièrement élevée dans les communautés les plus éloignées sur la Côte-Nord ou dans le Nord, où elle dépasse 85 %.

Seule la communauté d'Essipit, située à l'extrême ouest de la zone et adjacente à la municipalité des Escoumins, compte une majorité de membres résidant hors réserve (56,2 %). La situation est similaire, avec un écart plus marqué, pour la communauté innue (hors zone) de Mashteuiatsh.

Le chiffre de la population inscrite vivant dans la communauté s'avère toujours supérieur à celui des personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone au recensement. L'écart atteint 635 personnes sur les 2 885 inscrites dans la communauté de Uashat-Maliotenam.



Tableau 7 : Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les Huit communautés innues et naskapie du Québec, 2006 auto

Communauté	Localisation	Population •	Lieu de résidence				
	détaillée		Réserve	Hors Réserve	% Réserve		
Total de la zone d'influence	-	11 716	9 510	1 907	81,2		
Total de la nation naskapie	-	637	593	44	93,1		
Kawawachikamach	MRC Caniapiscau	637	593	44	93,1		
Total de la nation innue	-	15 915	10 977	4 639	69,0		
Zone d'influence		11 079	8 917	1 863	80,5		
Essipit	Zone d'influence	416	182	234	43,8		
Betsiamites	Zone d'influence	3 503	2 761	742	78,8		
Uashat-Maliotenam	ashat-Maliotenam MRC Sept-Rivières		2 885	659	81,4		
Mingan Zone d'influer		522	507	15	97,1		
Natashquan	Zone d'influence	917	861	56	93,9		
La Romaine	La Romaine Zone d'influence		978	59	94,3		
Pakuashipi Zone d'influence		299	0	*	0,0		
Matimekosh-Lac- John	MRC Caniapiscau	841	743	98	88,3		
Mashteuiatsh	Hors zone d'influence	4 836	2 060	2 776	42,6		

Source: AADNC 2010.

Note : Pour des raisons de confidentialité, le nombre d'Innus de Pakuashipi vivant hors réserve n'est pas diffusé par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada en 2006.

des communautés neuf autochtones innues, et la seule communauté naskapie du Québec, sont localisées dans la zone d'influence territoriale du CAASI. Selon le Registre des Indiens, elles totalisent 11 716 personnes inscrites en 2006, dont 1 907 résidant ailleurs que sur le territoire de ces communautés. La part des Innus de la zone d'influence qui résident ailleurs que dans les communautés est nettement plus élevée que celle des Naskapis en 2006 (19,5 % contre 6,9 %).

Parmi les Indiens inscrits de la zone d'influence, 4 221 résident dans l'une des trois communautés situées à l'intérieur des limites des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau. Quant à la ville de Sept-Îles, elle ne compte bien sûr aucune communauté autochtone sur son propre territoire; toutefois la communauté de Uashat-Maliotenam s'y retrouve complètement enchâssée.



Tableau 8 : Population ayant une identité autochtone dans les En 2006, les huit communautés communautés innues et naskapie localisées dans la zone autochtones innues et la communautés d'influence territoriale du CAASI, 2006

Communauté	Localisation détaillée	Population totale	Popu Totale	lation autoc Hommes	htone Femmes	
Total de la zone d'influence	-	8 462	8 075	3 890	4 185	
Total de la nation naskapie	-	569	565	280	290	
Kawawachikamach	MRC Sept-Rivières et Caniapiscau	569	565	280	290	
Total de la nation innue	-	9 642	9 065	4 375	4 685	
Zone d'influence		7 893	7 510	3 610	3 895	
Essipit	Zone d'influence	247	*	*	*	
Betsiamites	Zone d'influence	2 357	2 340	1 095	1 240	
Uashat-Maliotenam MRC Sept-Rivière et Caniapiscau		2 313	2 250	1 090	1 160	
Mingan Zone d'influence		407	405	180	225	
Natashquan	Zone d'influence	810	800	405	395	
La Romaine Zone d'influence		926	920	455	460	
Pakuashipi	Zone d'influence	289	280	135	150	
Matimekosh-Lac- John	MRC Sept-Rivières et Caniapiscau	544	515	250	265	
Mashteuiatsh	Hors zone d'influence	1 749	1 555	765	790	

Source: Statistique Canada, recensement de 2006.

Note: Pour des raisons de confidentialité, les chiffres de la population autochtone d'Essipit ne sont pas diffusés par Statistique Canada en 2006. Cette population est toutefois incluse dans les chiffres sur la population autochtone de l'ensemble de la zone d'influence territoriale du CAASI. La population autochtone totale, des hommes et des femmes ne comprend pas les personnes résidant à Essipit.

Pour Statistique Canada en 2006, Uashat et Maliotenam constituent deux localités séparées, mais Affaires autochtones et Développement du Nord Canada considère que ces localités font partie d'une seule et même communauté autochtone. Il en va de même pour Matimekosh et Lac-John.

nauté naskapie faisant partie de la zone d'influence territoriale du CAASI totalisent 8 462 résidents selon Statistique Canada. La plupart d'entre eux, soit 8 075 personnes, ont déclaré posséder une identité autochtone lors de ce recensement. Les deux communautés innues de Betsiamites et Uashat-Maliotenam totalisent à elles seules plus des trois cinquièmes des effectifs autochtones (respectivement 2340 et 2250 personnes). sept Les autres communautés comptent chacune moins de mille habitants.

La nation innue compte davantage de femmes que d'hommes, en particulier dans les communautés de Betsiamites et de Mingan (respectivement 53,1 % et 55,6 % de la population). Il en résulte que le nombre de femmes autochtones résidant dans les communautés de la zone d'influence surpasse le nombre d'hommes par près de 300 personnes en 2006.



# 2.3 Poids démographique des Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAASI

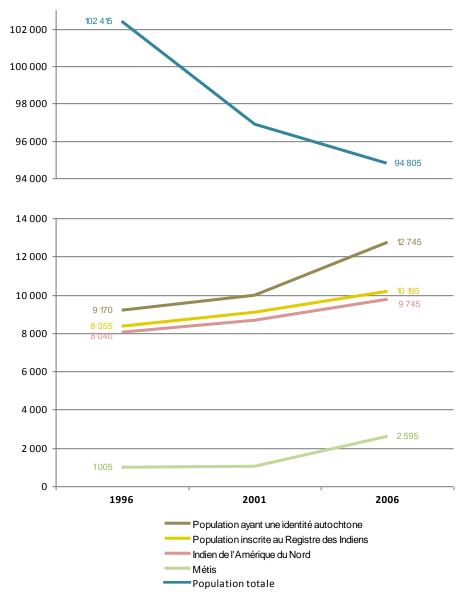
La zone d'influence territoriale du CAASI compte en 2006 une population totale de 94 805 personnes, en baisse de 2,2 % depuis 2001 et de 7,4 % depuis 1996. Parmi ces personnes, 12 745 ont une identité autochtone, soit 13,4 % de la population totale (voir Figure 7). Leurs effectifs se sont beaucoup accrus depuis le milieu des années 1990, de 27,8 % depuis 2001 et de 39 % depuis 1996. La forte hausse du nombre de personnes ayant déclaré une identité autochtone dans le recensement, depuis 2001 surtout, contraste nettement avec la diminution de la population totale de la zone d'influence (voir Figure 6). Il faut toutefois garder à l'esprit que cette croissance pourrait être en partie due au fait que davantage d'individus décident de revendiquer ouvertement une identité autochtone auparavant occultée, sans qu'il y ait eu une réelle croissance des effectifs au sein de ce groupe, par naissance ou migration vers la zone d'influence territoriale du CAASI.

Depuis le recensement de 1996, la croissance de la population ayant une identité autochtone s'est concentrée davantage dans la ville de Sept-Îles que dans le reste des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau. Il s'agit là d'une véritable croissance, puisque les fusions municipales qui ont agrandi le territoire de la ville depuis 2002 n'ont contribué qu'à 12,2 % de cette augmentation (voir Tableau 5). La proportion des Autochtones résidant dans la ville a crû de plus de moitié, passant de 6,9 % en 1996 à 12,4 % en 2006 (voir Figure 10), alors que la part qui vit dans le reste des deux MRC a diminué de 35 % à 29,6 % (voir Tableau 12). La proportion de la population résidant dans le reste de la zone d'influence n'a, quant à elle, pratiquement pas changé.

Ce sont les personnes s'identifiant aux Métis qui se sont le plus concentrés dans la ville elle-même durant la période. En 1996, Sept-Îles comptait le cinquième des effectifs métis de la zone d'influence (20,9 %), alors qu'elle en abrite le tiers en 2006 (32,9 %). Chez les Indiens de l'Amérique du Nord, la part habitant en ville a aussi augmenté, de 5 % à 6,9 %, pendant que celle des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau passait de 41,7 % à 42,4 %. La population inscrite au Registre des Indiens a aussi davantage augmenté dans la ville de Sept-Îles qu'ailleurs, passant de 6,1 % en 1996 à 8,5 % en 2006. La population inscrite de la ville de Sept-Îles est aussi la seule à présenter une disparité notable dans la répartition géographique des hommes et des femmes dans la zone d'influence (voir Tableau 13 et Tableau 14). En 2006, 9,1 % des femmes inscrites vivent dans la ville, alors que c'est le cas de 7,9 % des hommes. Dans l'ensemble des deux MRC, les répartitions selon le sexe des différents groupes d'identité autochtone sont globalement équivalentes. Ajoutons que le nombre d'individus ayant une identité inuite s'est considérablement accru dans la zone de 1996 à 2006, passant de 25 à 180 personnes (voir Tableau 12).



Figure 6 : Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

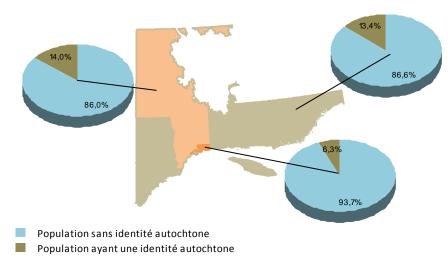
Le territoire de la zone d'influence territoriale du CAASI compte 94 805 résidents en 2006, alors que ses effectifs montaient à 102 415 en 1996. Il s'agit d'une baisse annuelle de 0,8 % sur une période de 10 ans.

À l'inverse, le nombre de personnes ayant une identité autochtone s'est passablement accru, en particulier entre 2001 et 2006, passant de 9 970 à 12 745, pour une croissance annuelle de 3,3 %. Bien que le nombre de personnes qui se déclarent Indien de l'Amérique du Nord ait davantage crû que celui des individus ayant une identité Métis, en chiffres relatifs, la hausse est beaucoup plus marquée chez les Métis. Leurs effectifs ont en effet augmenté de 158,2 % depuis 1996, contre 21,2 % pour les Indiens de l'Amérique du Nord. Il s'agit de hausses annuelles respectives de 10 % et 1,9 %

En ce qui concerne les personnes qui ont déclaré au recensement être inscrites au Registre des Indiens, leur nombre a un peu moins augmenté durant la période, avec une hausse annuelle de 2 % (de 8 355 à 10 195).



Figure 7 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, les 12 745 personnes de la zone d'influence territoriale du CAASI ayant une identité autochtone constituaient près d'un septième de la population totale du territoire (13,4 %). La plus grande partie, soit en tout 10,3 % de la population, revendique une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

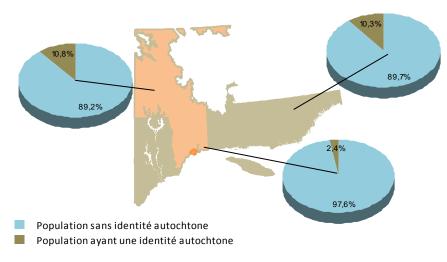
La population des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau revendique dans la plus grande proportion une identité autochtone, soit 14 % de la population contre 6,3 % dans la ville de Sept-Îles. Sept-Îles se distingue toutefois avec une majorité de Métis dans sa population autochtone (3,4 % de la population totale, contre 2,7 % pour les Indiens de l'Amérique du Nord.

Tableau 9 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006

	Ville de Sept-Îles		MRC Sept-Rivières et Caniapiscau		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%	Ν	%
Population totale	25 190	100,0	38 105	100,0	69 615	100,0	94 805	100,0
Population inscrite au Registre des Indiens	865	3,4	4 365	11,5	9 330	13,4	10 195	10,8
Population ayant une identité autochtone	1 580	6,3	5 350	14,0	11 165	16,0	12 745	13,4
Indien de l'Amérique du Nord	670	2,7	4 130	10,8	9 075	13,0	9 745	10,3
Métis	855	3,4	1 120	2,9	1 740	2,5	2 595	2,7
Inuit	35	0,1	55	0,1	145	0,2	180	0,2
Identité multiple ou non comprise ailleurs	25	0,1	45	0,1	185	0,3	210	0,2

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 8 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2001



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2001, 9 970 personnes déclaraient avoir une identité autochtone. Elles comptaient pour un dixième de la population totale du territoire (10,3 %). La plupart, soit en tout 9 % de la population, avaient une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

observait une proportion légèrement plus élevée population autochtone dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (10,8%), en particulier pour le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord qui formaient 9,1 % de la population. À l'inverse, la ville de Sept-Îles comptait une faible part de population avec une identité autochtone en 2001 (2,4%), dont une majorité de Métis (1,3 % de la population totale).

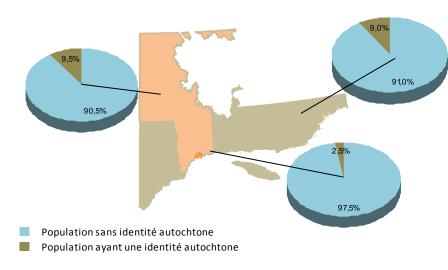
Tableau 10 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2001

	Ville de Sept-Îles		MRC Sept-Rivières et Caniapiscau		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	Ν	%	N	%	N	%	Ν	%
Population totale	23 625	100,0	38 530	100,0	73 285	100,0	96 910	100,0
Population inscrite au Registre des Indiens	370	1,6	3 805	9,9	8 710	11,9	9 080	9,4
Population ayant une identité autochtone	565	2,4	4 160	10,8	9 405	12,8	9 970	10,3
Indien de l'Amérique du Nord	220	0,9	3 505	9,1	8 475	11,6	8 695	9,0
Métis	305	1,3	545	1,4	760	1,0	1 065	1,1
Inuit	10	0,0	20	0,1	45	0,1	55	0,1
Identité multiple ou non comprise ailleurs	35	0,1	95	0,2	115	0,2	150	0,2

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.



Figure 9 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 1996



En tout, 9 170 résidents de la zone d'influence territoriale du CAASI déclaraient une identité autochtone au recensement de 1996. Ils représentaient 9 % de la population totale du territoire. Ils étaient peu présents dans la ville de Sept-Îles, ne constituant que 2,5 % de ses habitants.

À l'opposé, 9,5 % des habitants des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau avaient une identité autochtone en 1996. Plus précisément, 8,3 % de la population de la MRC revendiquait une identité d'Indien de l'Amérique du Nord, et 1,1 % se considérait Métis.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

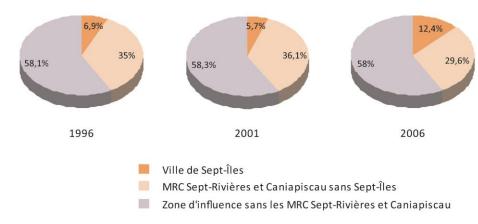
Tableau 11 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 1996

	Ville de S	Sept-Îles	MRC Sept-Rivières et Caniapiscau		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	Ν	%	N	. %	N	%	N	%
Population totale	25 080	100,0	40 445	100,0	77 335	100,0	102 415	100,0
Population inscrite au Registre des Indiens	510	2,0	3 610	8,9	7 845	10,1	8 355	8,2
Population ayant une identité autochtone	630	2,5	3 840	9,5	8 540	11,0	9 170	9,0
Indien de l'Amérique du Nord	400	1,6	3 355	8,3	7 640	9,9	8 040	7,9
Métis	210	0,8	430	1,1	795	1,0	1 005	1,0
Inuit	0	0,0	0	0,0	25	0,0	25	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	25	0,1	45	0,1	80	0,1	105	0,1

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.



Figure 10 : Part de la population autochtone résidant dans les parties résiduelles de chacune des trois constituantes de la zone d'influence territoriale du CAASI, 2006, 2001, 1996



Même si la population ayant une identité autochtone a crû dans les MRC Sept-Rivières Caniapiscau entre 1996 et 2006, on remarque en observant les parties résiduelles des trois constituantes qu'elle proportionnellement davantage augmenté dans la ville de Sept-Îles. Il en résulte que la part de cette population qui vit dans la zone d'influence, en dehors des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau est demeurée pratiquement stable, autour de 58 %, durant la période. La proportion des Autochtones de la zone résidant dans la ville de Sept-Îles s'est bien davantage accrue, passant de 6,9 % à 12,4 %. Précisons que cette croissance ne doit que très peu aux fusions municipales survenues en 2002.

Tableau 12 : Parts de la ville et des MRC dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006

	Zone	d'influenc	e (N)	Ville de Sept-Îles (%)			MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	102 415	96 910	94 805	24,5	24,4	26,6	39,5	39,8	40,2
Population inscrite au Registre des Indiens	8 355	9 080	10 195	6,1	4,1	8,5	43,2	41,9	42,8
Population ayant une identité autochtone	9 170	9 970	12 745	6,9	5,7	12,4	41,9	41,7	42,0
Indien de l'Amérique du Nord	8 040	8 695	9 745	5,0	2,5	6,9	41,7	40,3	42,4
Métis	1 005	1 065	2 595	20,9	28,6	32,9	42,8	51,2	43,2
Inuit	25	55	180	-	18,2	19,4	0,0	36,4	30,6
Identité multiple ou non comprise ailleurs	105	150	210	9,5	23,3	11,9	42,9	63,3	21,4

Source: Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.



Tableau 13 : Parts de la ville et des MRC dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Sept-Îles (%)			MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	52 165	49 060	47 895	24,0	24,1	26,3	39,4	39,8	40,2
Population inscrite au Registre des Indiens	4 140	4 355	4 960	5,3	3,1	7,9	43,1	41,8	<i>4</i> 2,3
Population ayant une identité autochtone	4 540	4 815	6 300	6,2	4,6	12,8	41,9	41,2	41,6
Indien de l'Amérique du Nord	3 995	4 240	4 765	4,8	2,4	7,1	42,1	40,7	42,7
Métis	470	475	1 330	17,0	21,1	32,3	40,4	42,1	40,6
Inuit	0	35	115	-	0,0	17,4	-	57,1	26,1
Identité multiple ou non comprise ailleurs	75	60	105	13,3	16,7	9,5	53,3	66,7	23,8

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 14 : Parts de la ville et des MRC dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Sept-Îles (%)			MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	50 250	47 855	46 920	24,9	24,7	26,8	39,6	39,7	40,1
Population inscrite au Registre des Indiens	4 220	4 725	5 245	6,9	5,0	9,1	43,1	42,0	43,2
Population ayant une identité autochtone	4 635	5 155	6 440	7,6	6,8	12,0	41,9	42,2	42,3
Indien de l'Amérique du Nord	4 040	4 455	4 975	5,3	2,6	6,6	41,5	39,8	42,1
Métis	535	575	1 270	24,3	35,7	33,1	44,9	58,3	45,7
Inuit	10	30	75	0,0	33,3	20,0	0,0	33,3	33,3
Identité multiple ou non comprise ailleurs	40	115	125	0,0	26,1	8,0	50,0	47,8	20,0

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.





## 3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée

### 3.1 Identité autochtone

En 2006, tout comme en 2001 et en 1996, les personnes recensées peuvent revendiquer l'appartenance à trois groupes spécifiques, soit les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuit. Elles peuvent aussi déclarer détenir une ou plusieurs autres identités à la fois, ce que Statistique Canada désigne par une identité multiple, alors qu'une catégorie « non comprise ailleurs » rassemble les réponses qui ne correspondent à aucune de ces quatre possibilités. Les recensés peuvent aussi indiquer, dans une question distincte de la précédente, s'ils sont inscrits au Registre des Indiens. Ainsi, bien que le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord corresponde à celui qui est considéré par la *Loi sur les Indiens*, il n'y a pas de correspondance automatique entre ces deux variables. On retrouve donc à la fois des personnes qui déclarent appartenir au groupe des Indiens de l'Amérique du Nord mais ne sont pas inscrites au Registre des Indiens, et des personnes qui sont inscrites au Registre, mais qui revendiquent une autre identité que celle d'Indien de l'Amérique du Nord.

Dans le territoire de la zone d'influence territoriale du CAASI, le type d'identité revendiquée par les Autochtones varie selon leur lieu de résidence, mais surtout selon qu'ils soient ou non inscrits au Registre des Indiens. À la base, la population inscrite se considère en grande majorité membre du groupe des Indiens de l'Amérique du Nord (voir Figure 11). Toutefois, la population inscrite résidant dans la ville de Sept-Îles est beaucoup plus encline que dans le reste de la zone à plutôt s'estimer Métis. Alors que plus d'un cinquième de la population inscrite de la ville se déclare Métis, la quasitotalité de la population inscrite dans le reste de la zone se dit Indien de l'Amérique du Nord en 2006; l'identité « Métis » ne regroupe qu'un vingtième des Autochtones (et un dixième dans l'ensemble de la province de Québec). Notons que cette proportion a passablement fluctué dans la ville de Sept-Îles depuis 1996, grimpant de 28,2 % à 39,2 % entre 1996 et 2001, puis retraitant à 28,5 % en 2006 (voir Tableau 15).

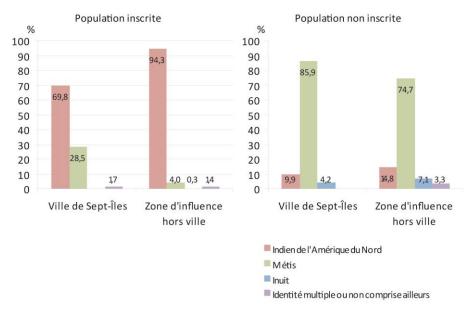
Cela dit, dans la zone d'influence territoriale du CAASI (voir Tableau 16), les effectifs inscrits s'identifiant au groupe des Métis ont connu une baisse entre 1996 et 2001, alors que le nombre d'Indiens de l'Amérique du Nord s'est accru (-6 % contre 9,3 %). Par contre, entre 2001 et 2006 les effectifs des Métis ont connu une croissance beaucoup plus importante (31,9 % contre 10,7 % pour les Indiens de l'Amérique du Nord). Dans l'ensemble de la province, le groupe des Métis avait aussi connu une baisse entre 1996 et 2001 (-2,9 %) rebondissant de 32,9 % entre 2001 et 2006. Il est par ailleurs intéressant d'observer que le nombre d'Indiens inscrits qui s'identifient comme Métis est passé de 500 à 620 personnes entre 1996 et 2006, alors que celui des personnes ayant une identité multiple a grimpé de 95 à 145, ce qui témoigne d'une complexification de la notion d'identité autochtone (voir Figure 12). La hausse du nombre de personnes inscrites s'identifiant aux Indiens de l'Amérique du Nord sur la période est toutefois bien plus élevée, plus de 1 600 personnes, mais elle est proportionnellement inférieure à celle de la province (21 % contre 25,3 % pour le Québec).



En ce qui concerne la population non inscrite, la situation de la ville de Sept-Îles apparaît plus contrastée que celle du reste de la zone d'influence. La population non inscrite se dit dans les deux cas très majoritairement Métis en 2006, mais dans une proportion de 85,9 % dans la ville, et de 74,7 % dans le reste de la zone. Une autre distinction notable est la présence plus marquée d'une population d'identité inuit hors de la ville de Sept-Îles (7,1 % contre 4,2 % à Sept-Îles).

Dans l'ensemble de la zone d'influence, la hausse des effectifs est proportionnellement beaucoup plus marquée dans la population non inscrite que dans celle des Indiens inscrits, surtout entre 2001 et 2006 (188,6 % contre 12,3 %). Cette croissance des non-inscrits concerne plus particulièrement le groupe des Métis (hausse de 1 460 personnes), mais aussi celui des Inuit (hausse de 135 personnes). En ce qui concerne les Métis, il est probable que cela soit en lien avec un éveil identitaire récent chez des personnes qui ne disposaient pas de l'inscription au Registre des Indiens comme point d'attache « automatique » à une identité autochtone.

Figure 11: Part de la population selon l'inscription recensée au Selon le recensement de 2006, plus Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de Sept- des deux tiers des Autochtones Îles et zone d'influence territoriale du CAASI, 2006 inscrits de la ville de Sept-Îles se



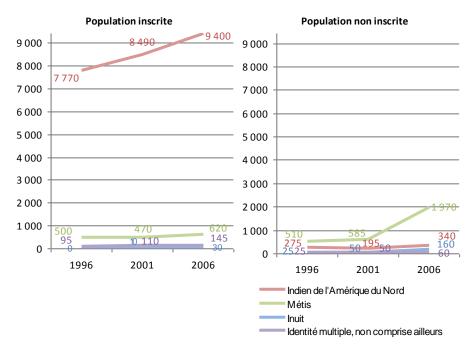
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Selon le recensement de 2006, plus des deux tiers des Autochtones inscrits de la ville de Sept-Îles se déclarent Indiens de l'Amérique du Nord (69,8 %). Ils forment aussi la presque totalité de la population inscrite du reste de la zone d'influence (94,3 %). On observe toutefois que plus du quart des personnes inscrites de la ville préfère se déclarer Métis, sept fois plus que dans le reste de la zone (28,5 % contre 4 %).

À l'opposé, chez les personnes non inscrites au Registre, la plupart s'identifient à la population Métis, dans la ville encore plus que dans le reste de la zone d'influence (respectivement 85,9 % et 74,7 %). La majorité du reste de la population non inscrite se déclare plutôt Indien de l'Amérique du Nord (9,9 % dans la ville et 14,8 % dans le reste de la zone). On retrouve aussi un certain nombre de personnes ayant une identité inuit, surtout en dehors de la ville, où elles forment 7,1 % des effectifs non inscrits.



Figure 12 : Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Entre les recensements de 1996 et de 2006, la population inscrite de la zone d'influence a considérablement augmenté. Le nombre de personnes se considérant Indiens de l'Amérique du Nord en particulier a crû de 1 630 individus, alors que les effectifs inscrits se déclarant métis en ont gagné 120. Il s'agit de hausses respectives de 21 % et 24 % pour la période.

Toutes proportions gardées, la hausse est beaucoup plus marquée pour la population non inscrite, surtout entre 2001 et 2006. Le groupe des Métis en particulier a vu ses effectifs tripler entre 1996 et 2006 (1 460 individus de plus). Les Indiens de l'Amérique du Nord n'ont quant à eux gagné que 65 personnes non inscrites, dépassés pas les Inuit dont les effectifs ont sextuplés avec une hausse de 135 personnes.

Tableau 15 : Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAASI et de ses constituantes, 1996 à 2006

	Ville de Sept-Îles			Zone d'i	nfluence te du CAASI		Province de Québec		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indien de l'Amérique du Nord	68,9	51,4	69,8	92,9	93,5	92,2	85,6	87,2	84,6
Métis	28,2	39,2	28,5	6,0	5,2	6,1	9,6	8,4	9,8
Inuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3
Identité multiple ou non comprise ailleurs	2,9	9,5	1,7	1,1	1,2	1,4	4,5	4,1	5,3

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Note : La somme des groupes peut ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs.



Tableau 16 : Variation de la population (en %) ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006

	Zone d'influence t	erritoriale du CAASI	Province de Québec		
	1996-2001	2001-2006	1996-2001	2001-2006	
Population inscrite					
Total	8,5	12,3	11,2	13,9	
Indien de l'Amérique du Nord	9,3	10,7	13,4	10,5	
Métis	-6,0	31,9	-2,9	32,9	
Inuit	-	200,0	0,0	44,0	
Identité multiple ou non comprise ailleurs	15,8	31,8	-21,7	34,0	
Population non inscrite					
Total	8,6	188,6	11,1	73,2	
Indien de l'Amérique du Nord	-29,1	74,4	14,7	113,9	
Métis	14,7	236,8	3,7	91,9	
Inuit	100,0	220,0	16,0	14,5	
Identité multiple ou non comprise ailleurs	100,0	20,0	46,9	79,2	

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

## 3.2 Structure par âge et sexe

Globalement, la population des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI présente une structure d'âge qui s'apparente à celle de l'ensemble des Autochtones du Québec. La pyramide des âges de la zone montre qu'en 2006 les plus jeunes sont globalement plus nombreux que leurs aînés, sauf pour les plus jeunes enfants et les personnes dans la quarantaine (voir Figure 13). Contrairement à ce que l'on observe dans la province toutefois, la répartition homme-femme des Autochtones est un peu inégale dans les cohortes âgées de 30 à 49 ans. La ville de Sept-Îles se distingue cependant encore plus de la zone à ce niveau. Les femmes n'y sont pas majoritaires (49,1 % des effectifs contre 50,5 %), mais la faible présence des hommes de 30 à 49 ans fait qu'elles prédominent largement dans ces groupes d'âge, avec 6 points de pourcentage de plus que les hommes. On y retrouve à l'inverse un nombre singulièrement élevé d'hommes de 50 ans et plus, alors qu'ils constituent 14,6 % de la population de la ville, soit plus du double des effectifs féminins du même âge (6,3 %).

De manière générale, la structure d'âge des Autochtones varie aussi substantiellement selon la composante territoriale de la zone (voir Figure 14). La structure d'âge de la population de Sept-Îles présente quelques pics très marqués qui la distingue du reste des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (donc sans compter la population de la ville elle-même), alors que la population du reste de ces deux MRC se révèle plus jeune que celle des quatre autres MRC de la zone d'influence. Plus spécifiquement, quatre cohortes quinquennales ressortent dans la ville de Sept-Îles, étant nettement plus présentes que les cohortes qui les précèdent ou les suivent. Il s'agit des enfants de 5 à 9 ans, des adolescents âgés de 15 à 19 ans, des adultes de 55 à 59 ans et des jeunes adultes de 25 à 29 ans. On observe dans ce dernier cas un écart frappant avec les adultes de 20 à 24 ans et de 30 à 35 ans qui sont parmi les groupes d'âge les moins présents dans la ville. Les 25 à 29 ans forment ainsi à eux seuls 46,6 % des effectifs autochtones âgés de 20 à 35 ans en 2006. Le contraste est marqué avec le reste des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau où réside, peu importe le groupe d'âge considéré, environ le tiers de la population de moins de 20 ans de la zone. Les enfants de 10 à 14 ans y sont les plus présents : 34 % de ceux de la zone résident dans la partie « hors Sept-Îles » des deux MRC. Notons malgré tout que le groupe des moins de 15 ans a connu la plus faible hausse d'effectifs dans les MRC depuis 1996.



Par ailleurs, le territoire des MRC « hors Sept-Îles » compte moins du quart de la population des personnes dans la cinquantaine de la zone. La part n'atteint que 22 % pour les personnes de 55 à 59 ans, qui ont plutôt tendance à demeurer dans la ville même. Le groupe des 45 à 64 ans a d'ailleurs connu une très forte croissance depuis 1996 à Sept-Îles, passant de 70 à 310 personnes (voir Tableau 17 et Tableau 19), alors que les effectifs âgés de 65 ans et plus ont quadruplé (voir Figure 15). Ces deux groupes affichent aussi de bien plus fortes croissances que les autres dans l'ensemble de la zone d'influence, bien que dans une moindre mesure.

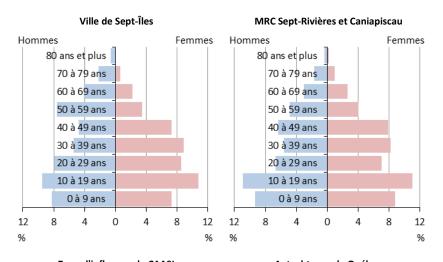
En ce qui concerne les quatre autres MRC qui forment le reste de la zone d'influence territoriale du CAASI, la population âgée y est un peu plus présente que dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau. Les deux tiers des personnes de 50 à 54 ans de la zone y vivent en 2006 (65,6 %), et environ les trois cinquièmes des effectifs pour toutes les cohortes de 45 ans et plus. Les Autochtones âgés de 45 à 64 ans et de 65 ans et plus ont d'ailleurs connu des hausses très supérieures aux autres groupes d'âge dans l'ensemble de la zone d'influence, avec un doublement de leurs effectifs. À l'opposé, à peine un peu plus de la moitié des enfants de 5 à 19 ans résident en dehors des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau. Le nombre d'enfants de moins de 15 ans n'a augmenté que de 11,3 % dans la zone durant la période.

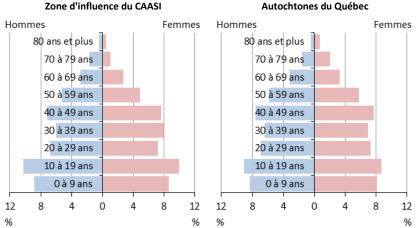
La croissance très marquée des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence, plus de 3 500 individus supplémentaires en 10 ans, pose certes un défi pour le Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles. Demeure toutefois le problème de distinguer la source de cette croissance. Dans quelle mesure les hausses observées relèvent-elles de l'accroissement naturel de la population par les naissances chez les Autochtones déjà déclarés ou de l'émigration à partir d'autres régions? Quelle part de l'augmentation provient de l'apport d'Autochtones nouvellement déclarés qui n'avaient pas revendiqué leur identité dans les recensements antérieurs? Et la répartition de ces deux sources de croissance est-elle la même chez les femmes et les hommes? Ou entre les différents groupes d'âge et autres sous-groupes de personnes?

En l'absence de données longitudinales, il n'est pas possible de répondre à ces questions avec un minimum de certitude. Quoi qu'il en soit, du point de vue du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles, le bassin de population à desservir le plus récemment connu est celui que dénombre le recensement de 2006, et la source de sa croissance depuis les recensements précédents ne constitue pas le principal enjeu; celui-ci consiste plutôt, en effet, à savoir comment desservir cette population en augmentation, et avec quelles ressources.



Figure 13 : Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes et province de Québec, 2006





En 2006, les adolescents âgés de 10 à 19 ans représentent le cinquième des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI (20,1 % des effectifs). Il en résulte une pyramide des âges semblable à celle des Autochtones de tout le Québec. On observe ainsi, comme dans l'ensemble du Québec, un déficit dans le nombre d'hommes de 20 à 39 ans par rapport aux femmes (respectivement 12,8 % et 15,2 % de la population de la zone). On retrouve toutefois dans la zone une plus faible proportion de personnes âgées de plus de 50 ans (19,4 % contre 22,8 % dans la province), surtout chez les femmes (9,1 % contre 11,8 %).

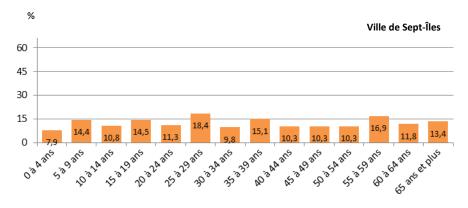
Les disparités plus marquées se révèlent cependant entre les constituantes de la zone d'influence, en particulier chez les hommes. pyramide des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau présente une plus forte proportion d'adolescents en 2006, avec 22 % de sa population âgée de 10 à 19 ans. En contrepartie, les personnes âgées de 50 ans et plus y sont proportionnellement peu nombreuses, surtout les femmes. Celles-ci ne forment que 7,8 % des effectifs des MRC, et avec les hommes ce groupe d'âge totalise 17,7 % de la population, contre 19,4 % dans la zone.

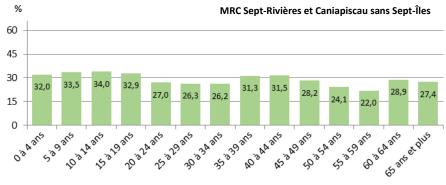
Si les adolescents forment aussi la tranche d'âge la plus nombreuse à Sept-Îles, la ville se distingue des MRC par une faible présence des hommes de 30 à 49 ans (10,2 % contre 13,2 %). Mais on y remarque surtout, à l'opposé, une étonnante proportion d'hommes de 50 ans et plus. Ils sont proportionnellement une fois et demie plus nombreux à résider dans la ville (14,6 % de la population contre 9,9 % dans les MRC), alors que les femmes y sont moins présentes (6,3 % contre 7,8 % dans les MRC).

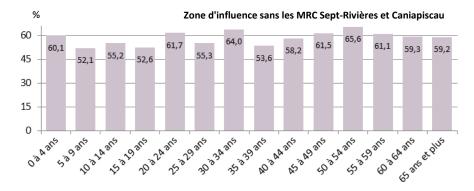


Figure 14 : Part de la population ayant une identité autochtone selon le Le groupe d'âge le plus représenté territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAASI, par groupe d'âge, 2006

Le groupe d'âge le plus représenté dans la ville de Sept-Îles est celui des jeunes de 25 à 29 ans. avec







Le groupe d'âge le plus représenté dans la ville de Sept-Îles est celui des jeunes de 25 à 29 ans, avec 18,4% des effectifs de la zone d'influence (Sept-Îles qui, rappelons-le, ne compte que 12,4% de la population autochtone de la zone). Il est suivi par les 55 à 59 ans (16,9%), puis les 55 à 19 ans (14,5%) et les 5 à 9 ans (14,4%). À l'inverse, les jeunes enfants de moins de 5 ans (7,9%) et les adultes de 30 à 34 ans (9,8%) et de 40 à 54 ans habitent plutôt rarement dans la ville (10,3% pour chacune des trois tranches d'âge entre 40 et 54 ans).

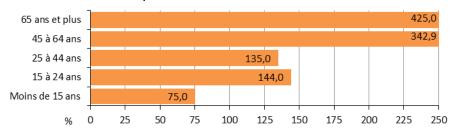
Le portrait du reste des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau diffère, puisque les quatre groupes d'enfants et adolescents de moins de 20 ans y sont très présentes (de 32 % à 34 %). Suivent les personnes âgées de 35 à 44 ans (31,3 % et 31,5 %). À l'opposé, une bien petite part des adultes âgés de 50 à 54 ans et de 55 à 59 ans de la zone d'influence vivent dans la partie hors Sept-Îles des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (respectivement 24,1 % et 22 %).

Globalement, la majorité des Autochtones de tous les groupes d'âge résident hors des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau en 2006, et généralement les trois cinquièmes de ceux de 45 ans et plus (de 59,2 % à 65,6 %). Les personnes de 30 à 34 ans et de 20 à 24 ans y sont aussi très présentes (respectivement 64 % et 61,7 %), à l'inverse des enfants de 5 à 9 ans et de 15 à 19 ans qui sont sous-représentés (respectivement 52,1 % et 52,6 %).

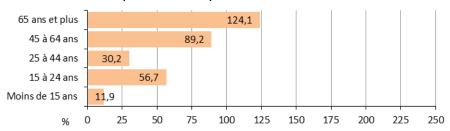


Figure 15 : Variation des groupes d'âge de la population ayant une Entre 1996 et 2006, tous les groupes identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI d'âge ont connu une croissance chez et ses constituantes et province de Québec, 1996 à 2006

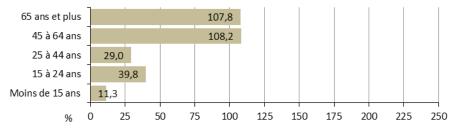
### Autochtones de la ville de Sept-Îles



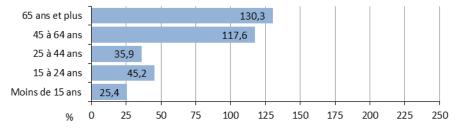
#### Autochtones des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau



#### Autochtones de la zone d'influence du CAASI



#### Autochtones du Québec



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Entre 1996 et 2006, tous les groupes d'âge ont connu une croissance chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI. Les groupes les plus âgés affichent les plus fortes hausses, leur taille ayant plus que doublé, mais ils se sont accrus moins vite que ceux de l'ensemble du Québec. Les groupes plus jeunes ont aussi connu une croissance plus faible dans la zone que dans la province, en particulier les enfants de moins de 15 ans (11,3 % contre 25,4 %).

Les effectifs de tous les groupes d'âge ont connu une forte croissance dans la ville de Sept-Îles depuis 1996, et dans une proportion toujours supérieure à celle de l'ensemble de la zone. L'augmentation la plus spectaculaire concerne les 65 ans et plus, dont le nombre a bondi de 425 % (contre 130,3 % dans la province), suivi des 45 à 64 ans qui ont quadruplé (hausse de 342,9 %). Comme dans l'ensemble de la zone d'influence, le nombre d'enfants de moins de 15 ans est celui qui a le moins augmenté dans la ville.

En ce qui concerne les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau, on remarque que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes de 15 à 24 ans a bien davantage augmenté que celui des 25 à 44 ans (56,7 % contre 30,2 %), un écart beaucoup plus marqué que dans les autres composantes de la zone d'influence territoriale du CAASI. Il est toutefois difficile dans tous les cas de départager la part de la croissance des personnes ayant une identité autochtone due à une augmentation naturelle des effectifs, de celle due à une augmentation du nombre de personnes ayant décidé, avec le temps, de revendiquer leur identité autochtone dans le cadre du recensement.



Tableau 17 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006

	Ville de Sept-Îles			MRC Sept-Rivières et Caniapiscau			Zone d'influence territoriale du CAASI			
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	
Total	1 580	805	775	5 350	2 620	2 725	12 745	6 300	6 440	
Moins de 15 ans	385	185	205	1 555	770	775	3 535	1 740	1780	
15 à 24 ans	305	170	130	995	520	480	2 300	1 200	1105	
25 à 44 ans	470	190	280	1 510	660	850	3 560	1 620	1935	
45 à 64 ans	310	175	135	965	480	485	2 550	1 270	1270	
65 ans et plus	105	85	20	325	190	130	800	450	345	

Tableau 18 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2001

	Ville de Sept-Îles			Ville de Sept-Îles MRC Sept-Rivières et Caniapiscau					Zone d'i	nfluence terri CAASI	toriale du
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme		
Total	565	220	350	4 160	1 985	2 175	9 970	4 815	5 155		
Moins de 15 ans	120	60	60	1455	770	680	3 335	1 720	1 610		
15 à 24 ans	105	25	75	690	325	360	1 700	805	895		
25 à 44 ans	185	65	115	1215	535	680	2 930	1 335	1 590		
45 à 64 ans	145	55	95	650	270	375	1 565	725	830		
65 ans et plus	15	15	0	155	80	75	440	215	220		

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Tableau 19 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 1996

	Ville de Sept-Îles			MRC Sept-Rivières et Caniapiscau			Zone d'influence territoriale du CAASI			
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	
Total	630	280	350	3 840	1 900	1 940	9 170	4 540	4 635	
Moins de 15 ans	220	100	120	1390	725	665	3 175	1 610	1 565	
15 à 24 ans	125	80	50	635	355	280	1 645	830	805	
25 à 44 ans	200	70	125	1160	535	630	2 760	1 340	1 415	
45 à 64 ans	70	25	45	510	235	275	1 225	595	635	
65 ans et plus	20	0	20	145	55	90	385	160	220	

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.



## 3.3 Situation familiale

La plupart des 12 745 Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI vivent avec au moins un membre de leur **famille de recensement**<sup>10</sup> en 2006 : d'un côté, les 5 660 enfants, et de l'autre, les 5 615 parents et conjoints sans enfants à la maison forment à part presque égales près des neuf dixièmes de la population en 2006 (voir Figure 16). Cette proportion est plus élevée que celle observée dans la population du Québec (non autochtone), et dans cette dernière les enfants sont nettement moins présents, formant moins du tiers des personnes vivant dans une famille (voir Figure 17). Le dernier dixième des Autochtones de la zone d'influence, une proportion moindre que pour la province, est constitué de 770 personnes vivant seules et de 690 individus qui résident avec des personnes qui ne font pas partie de leur famille. La place qu'occupent ces Autochtones vivant hors famille dans la zone, contrairement à ce qu'on observe dans la population du Québec, a diminué entre 1996 et 2006, comme celle des enfants, alors que celle des conjoints et parents a augmenté.

Par rapport à la zone d'influence, les 1580 Autochtones de la ville de Sept-Îles vivent un peu plus souvent hors famille en 2006 (230 personnes, soit un septième des Autochtones de la ville) (voir Figure 16). Comme dans l'ensemble de la zone d'influence, les Autochtones de la ville vivent tout de même le plus souvent avec un conjoint ou avec leurs enfants. Leurs effectifs de 755 personnes constituent un peu moins de la moitié de la population, alors que les 600 enfants demeurant avec eux en forment un peu moins des deux cinquièmes. Parmi les trois territoires de la zone, ce sont les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau qui comptent de justesse la plus forte proportion d'enfants dans les familles. Avec des effectifs de 2 385 individus, ces derniers sont plus nombreux que les 1 785 conjoints et 525 chefs de famille monoparentale en 2006.

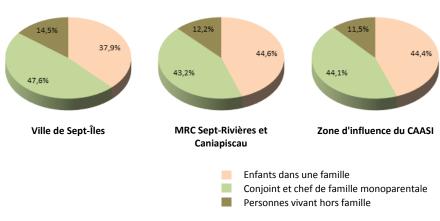
Si l'on n'observe que les Autochtones « indépendants », c'est-à-dire qui ne sont pas des enfants vivant dans une famille, le contraste se creuse entre la ville de Sept-Îles et la zone d'influence. Ainsi, les trois cinquièmes de ces personnes vivent avec un conjoint (marié ou en union libre) dans la zone d'influence en 2006, moins que dans la ville où les deux tiers des Autochtones sont en couple (voir Figure 18). La différence la plus marquante est toutefois que moins du dixième des Autochtones indépendants de la ville sont chefs de famille monoparentale, une proportion deux fois moindre que dans la zone d'influence. En contrepartie, ceux de la ville vivent plus fréquemment seuls (15,2 % contre 10,9 % dans la zone). Le nombre de chefs de famille monoparentale a passablement augmenté dans la zone d'influence depuis 1996 (voir Figure 19), si bien qu'en 2006 ils sont près de trois fois plus nombreux que dans la population du Québec. Bien que les personnes seules soient encore peu présentes, leur part a doublé, se rapprochant un peu de celle de la province, elle aussi en croissance. En contrepartie, la part des Autochtones vivant avec des personnes non apparentées a chuté de moitié dans la zone d'influence, même si cette situation y demeure un peu plus courante que dans la province.

Pour une définition des termes soulignés, voir le glossaire en annexe.



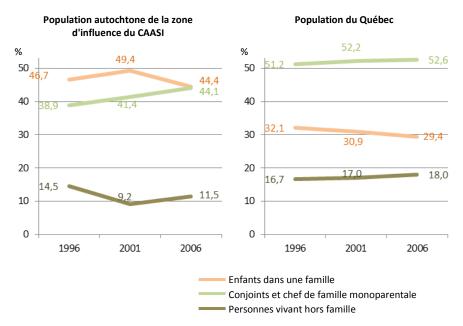
Figure 16 : Situation familiale des personnes ayant une identité La population autochtone de la autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses zone d'influence territoriale du constituantes, 2006

CAASI compte en 2006 une part



zone d'influence territoriale du CAASI compte en 2006 une part égale d'enfants vivant avec leurs parents et de personnes vivant avec un conjoint ou leurs enfants (respectivement 44,4 % et 44,1 %). S'y ajoute un dixième de la population vivant hors famille (11,5 %). La situation familiale diffère peu dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau, mais la ville de Sept-Îles se distingue de l'ensemble de la zone. On y retrouve davantage d'individus vivant hors famille (14,5 %) et moins d'enfants (37,9 %). Par contre, la ville affiche la plus forte proportion de conjoints et chefs de famille monoparentale (47,6%).

Figure 17 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Depuis 1996, la situation familiale a relativement peu changé chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI, mais on y remarque quelques différences par rapport aux tendances suivies par la population du Québec. D'un côté, la proportion de personnes vivant hors famille a diminué de 3 points de pourcentage, alors qu'elle a augmenté de 1,3 point dans la population de la province. D'un autre côté, la part des conjoints et chefs de famille monoparentale s'est passablement accrue (5,2 points), près de quatre fois plus que pour la population québécoise (1,4 point).

En ce qui concerne le soubresaut observé en 2001 chez les enfants vivant dans une famille, il est difficile d'établir s'il résulte d'une imprécision due aux conditions de réalisation du recensement ou d'un momentané retour d'enfants chez leurs parents.

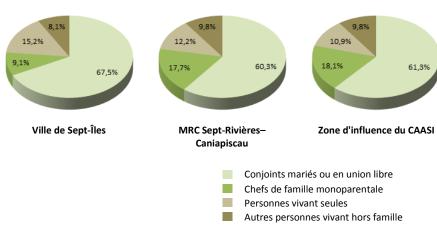


Tableau 20 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006

	Ville de	Sept-Îles		ot-Rivières iapiscau	Zone d'ir territoriale	
	N	%	N	%	N	%
Population totale dans les ménages privés	1 580	100,0	5 350	100,0	12 745	100,0
Enfants dans une famille	600	38,0	2 385	44,6	5 660	44,4
Conjoint et chef de famille monoparentale	755	47,8	2 310	43,2	5 615	44,1
Conjoints mariés ou en union libre	665	42,1	1 785	33,4	4 335	34,0
Chefs de famille monoparentale	90	5,7	525	9,8	1 280	10,0
Personnes vivant hors famille	230	14,6	650	12,1	1 460	11,5
Personnes vivant seules	150	9,5	360	6,7	770	6,0
Autres personnes vivant hors famille	80	5,1	290	5,4	690	5,4

Note: En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas égaler le total et ne pas correspondre aux pourcentages dans les graphiques.

Figure 18: Situation familiale des personnes ayant une identité La situation des Autochtones autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone vivant en état d'indépendance d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 (excluant donc les enfants vivant

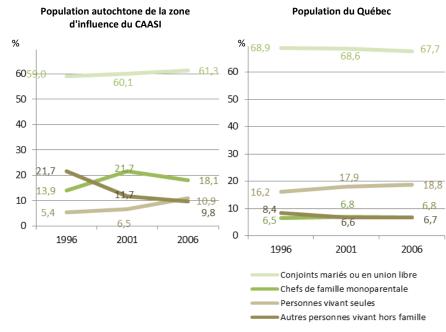


Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

(excluant donc les enfants vivant avec leurs parents) diffère quelque peu entre la ville de Sept-Îles d'une les deux autres part, et composantes territoriales de la zone d'influence d'autre part. Dans tous les cas, la majorité de la population autochtone vit avec un conjoint en 2006, mais dans une plus forte mesure dans la ville de Sept-Îles (67,5 % contre 60,3 % dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau). On se retrouve aussi plus souvent à vivre seul en ville (15,2 % contre 10,9 % pour la zone), mais contrairement à ce que l'on observe généralement dans les villes, les chefs de famille monoparentale sont proportionnellement deux fois moins nombreux à Sept-Îles que dans la zone d'influence ou les MRC (respectivement 9,1 %, 18,1 % et 17,7 %).



Figure 19 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une La proportion des Autochtones identité autochtone de la zone d'influence territoriale du indépendants qui résident avec CAASI et de la population du Québec, sauf les enfants d'autres personnes que des vivant en famille, 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

La proportion des Autochtones indépendants qui résident avec d'autres personnes que des membres de leur famille a chuté de moitié dans la zone d'influence depuis 1996. Passant de 21,7 % à 10,9 % en 2006, elle s'est rapprochée du pourcentage observé dans la population québécoise (6,7 % en 2006, en baisse de 1,7 point de pourcentage).

On observe toutefois en contrepartie des hausses marquées de 4,2 points chez les chefs de famille monoparentale (de 13,9 % à 18,1 %) et de 4,4 points pour les personnes vivant seules (de 5,4 % à 9,8 %). Si la part de ces dernières demeure deux fois plus faible que dans tout le Québec en 2006 (18,8 %), celle des chefs de famille monoparentale est devenue trois fois plus élevée (6,8 % dans la province).





## 4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée

Cette section présente une série de données dépeignant la situation socioéconomique des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI. Les trois dimensions principales de cette situation sont successivement abordées : la scolarité, le revenu total selon son niveau, sa composition et sa distribution, et enfin les indicateurs économiques que sont l'activité, l'emploi et le chômage.

### 4.1 Scolarité

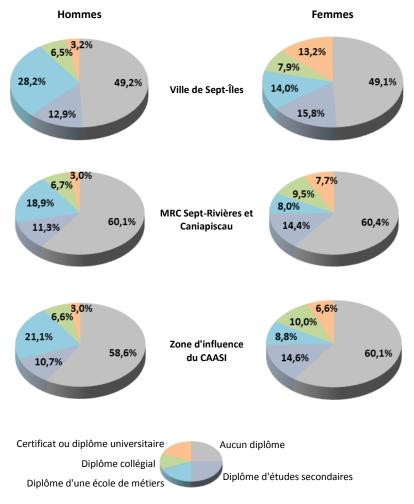
Chez les personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI, les femmes possèdent un peu plus fréquemment un plus haut degré de scolarité que les hommes en 2006 (voir Figure 20). Elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à détenir une formation universitaire (6,6 % contre 3 %) et ont une fois et demie plus souvent un diplôme d'études secondaires (14,6 % contre 10,7 %). Il n'en reste pas moins qu'une nette majorité d'entre elles demeure sans aucun diplôme en 2006, tout comme la majorité des hommes (respectivement 60,1 % et 58,6 %).

C'est toutefois dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau que la plus grande proportion des femmes et des hommes n'a aucun diplôme (60,4 % et 60,1 %). Par ailleurs, le niveau de scolarité des femmes qui résident dans la ville de Sept-Îles est nettement supérieur à l'ensemble de la zone d'influence. Plus du dixième des femmes de la ville ont complété une formation universitaire, et plus du quart a un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métiers. De fait, la majorité des femmes de Sept-Îles détiennent un diplôme en 2006, ce que l'on ne retrouve pas dans les deux autres composantes territoriales de la zone, ni chez les femmes, ni chez les hommes. La situation des hommes diplômés de la ville est passablement différente puisque plus du quart d'entre eux détient un diplôme d'une école de métiers et très peu ont une formation universitaire (3,2 %). Ainsi, si la ville de Sept-Îles semble attirer les femmes autochtones avec un diplôme universitaire, elle semble aussi offrir un environnement particulièrement intéressant pour les hommes formés à exercer un métier.

En raison de la modification de la guestion posée au recensement, qui entraîne des changements dans la signification des variables concernées, le niveau de scolarité culminant (plus haut niveau de scolarité complété) du recensement de 2006 ne peut être comparé avec celui des recensements antérieurs. Toutefois, si on le compare pour une même année avec celui de l'ensemble de la population de la province, on peut voir que le niveau de scolarité des femmes et des hommes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI s'est légèrement amélioré entre 1996 et 2006 (voir Figure 21). Cette embellie provient d'une chute dans les parts de sans diplôme qui contrebalance des hausses moins marquées que pour la province dans les études supérieures. Ainsi, l'écart avec la population québécoise chez les personnes sans diplôme s'est rétréci de 2,9 points de pourcentage pour les hommes et de 0,6 point pour les femmes. À l'autre bout du spectre toutefois, pour les études collégiales et universitaires, la différence entre les parts des Autochtones de la zone et de l'ensemble de la population s'est creusée davantage, augmentant de 3,1 points chez les femmes et de 3,9 points chez les hommes. Cela dit, 21,1 % des hommes autochtones de la zone possèdent un diplôme d'une école de métiers en 2006, tout comme 26,5 % des hommes non autochtones. L'écart entre ces deux groupes s'est rétréci de 1,1 point depuis 1996 : cela signifie que les hommes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI ont participé à l'essor régional de ce domaine de formation durant la période.



Figure 20 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et Comme dans l'ensemble de la société plus ayant une identité autochtone, zone d'influence en 2006, les femmes ayant une territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 identité autochtone de la zone



identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI affichent plus souvent que les hommes un niveau de scolarité élevé. Elles ont plus souvent complété une formation à l'école secondaire (14,6% contre 10,7%), au collégial (10 % contre 6,6 %) ou à l'université (6,6 % contre 3 %). Par contre, les femmes autochtones de la zone sont aussi proportion-nellement plus nombreuses à ne posséder aucun diplôme (60,1 % contre 58,6 %). C'est toutefois dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau que se trouve la plus grande proportion de femmes dans cette situation en 2006 (60,4 %), et il en va de même chez les hommes (60,1 %).

En 2006, les femmes et les hommes de la ville de Sept-Îles détiennent le plus souvent un diplôme (respectivement 50,9 % et 50,8 %). Le cinquième des premières possèdent une formation universitaire ou collégiale (respectivement 13,2 % et 7,9%), deux fois plus que chez les hommes (respectivement 3,2 % et 6,5%). Un grand nombre de ces derniers détiennent un diplôme d'une école de métier (28,2 %); les femmes qui résident à Sept-Îles ont en plus grande proportion un tel diplôme (14 %) que dans le reste de la zone d'influence.

Tableau 21 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006

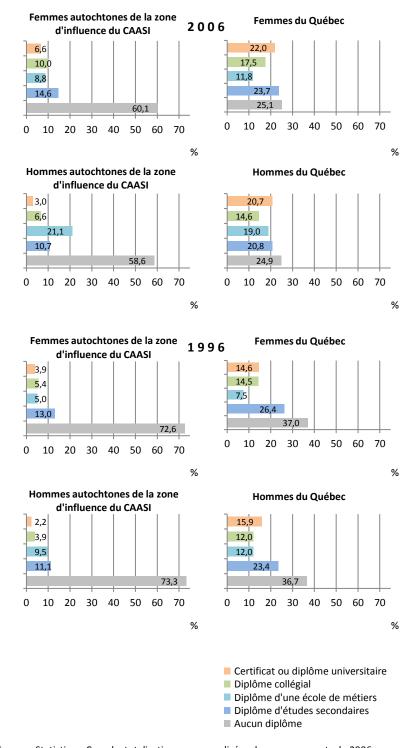
	Ville de Sept-Îles			·Rivières et piscau	Zone d'influence territoriale du CAASI	
	Hommes	Femmes	Hommes Femmes		Hommes	Femmes
Population de 15 ans et plus	620 570		1 850	1 945	4 555	4 655
Aucun diplôme	305	280	1 115	1 175	2 680	2 805
Diplôme d'études secondaires	80	90	210	280	490	680
Diplôme d'une école de métiers	175	80	350	155	965	410
Diplôme collégial	40	45	125	185	300	465
Certificat ou diplôme universitaire	20	75	55	150	135	310

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas égaler le total.



Figure 21 : Proportion des personnes sans diplôme et avec diplôme Les femmes et les hommes de la zone parmi la population de 15 ans et plus ayant une identité d'influence ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006 scolarité maximal moins élevé que



d'influence ayant une identité autochtone possèdent un niveau de scolarité maximal moins élevé que celui de la population du Québec en 2006. Ainsi, deux fois plus d'Autochtones ne possèdent pas de diplôme. Les femmes autochtones de la zone d'influence ont trois fois moins souvent de diplôme universitaire par rapport aux femmes québécoises, et l'écart entre les hommes hommes autochtones et les québécois est encore plus grand. Toutefois, si les chiffres de la scolarité de 2006 ne peuvent être directement comparés avec ceux des recensements antérieurs, on peut observer que l'écart entre les Autochtones de la zone d'influence et la population du Québec s'est globalement un peu rétréci depuis 1996.

L'écart défavorable entre les parts des hommes sans diplômes (Autochtones Vs. Québécois) est ainsi passé de 36,6 à 33,7 points de pourcentage, en baisse de 2,9 points. Chez les femmes, la diminution de l'écart se limite toutefois à 0,6 point. Pour ce qui est du diplôme d'études secondaires, les femmes ont comblé une plus grande partie de leur retard, avec une réduction de 4,3 points de l'écart, contre 2,2 points pour les hommes. Ajoutons que la proportion d'hommes autochtones détenant un diplôme d'une école de métier a dépassé celle observée chez l'ensemble des hommes du Québec durant la période.

Par ailleurs, le retard dans la formation universitaire s'est creusé de 4 points et 4,7 points respectivement, pour les hommes et les femmes autochtones. Chez ces dernières, l'écart est passé de 10,7 points à 15,4 points, et chez les hommes de 13,7 points à 17,7 points.



## 4.2 Revenu

Les données sur le revenu des personnes et des familles concernent les personnes âgées de 15 ans et plus et portent sur le revenu gagné durant l'année précédant celle du recensement. Les principaux indicateurs sont le revenu total moyen, la répartition du revenu total par tranches, la composition du revenu total selon la source, et la proportion d'unités (ménages, familles) dont le niveau de revenu est considéré comme faible. Puisque les revenus des femmes et des hommes se révèlent habituellement très inégaux, leurs situations respectives sont analysées séparément à quelques reprises.

Entre 1995 et 2005, le revenu total des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI a progressé un peu moins vite que celui de l'ensemble de la population du Québec (voir Figure 22). Il s'est accru de 36,5 % durant la période, alors que la hausse s'élève à 38,3 % pour la province, si bien qu'il ne correspond toujours qu'à 62,2 % du revenu moyen de l'ensemble des Québécois en 2005 (19 943 \$ contre 32 074 \$). C'est dans la ville de Sept-Îles que l'on retrouve le revenu moyen le plus élevé chez les Autochtones de la zone en 2005, soit 23 301 \$.

Si la part des individus gagnant moins de 10 000 \$ par an a un peu plus baissé chez les Autochtones de la zone que dans la population du Québec (-10,6 points de pourcentage contre -9,5 points, voir Figure 23), le groupe le moins nanti représente toujours plus du tiers des effectifs en 2005 (35,1 % contre 20,1 % dans la province). La tranche de revenu suivante, de 10 000 \$ à 19 999 \$, a aussi vu sa part diminuer un peu, alors que les deux tranches de revenu les plus élevées ont vu leur part augmenter durant la période. Il demeure que moins des deux cinquièmes de la population autochtone de la zone d'influence profitent d'un revenu total de 20 000 \$ ou davantage en 2005, en hausse de 12,5 points, contre un peu plus de la moitié des résidents de la province, en hausse de 12,4 points. La part des Autochtones qui gagnent au moins 40 000 \$ a toutefois plus que doublé depuis 1995.

On peut également observer quelques différences entre les situations respectives des femmes et des hommes ayant une identité autochtone, par rapport à ce que l'on peut généralement voir dans la population du Québec. Ainsi, le revenu moyen des femmes est beaucoup moins éloigné de celui des hommes chez les Autochtones de la zone d'influence que dans la population du Québec en 2005. Il équivaut dans la zone à 86,8 % de celui des hommes, contre seulement 67,2 % dans la province (voir Figure 24). Le revenu moyen des femmes autochtones de la zone se retrouve donc plus près de celui des femmes du Québec que chez les hommes en 2005, avec un écart dépassant tout de même 7 300 \$, mais qui atteint 17 100 \$ pour les hommes. Le revenu moyen des femmes autochtones de la zone a d'ailleurs progressé plus rapidement que celui de toutes les Québécoises depuis 1995 (hausse de 54,4 % contre 45 %), à l'inverse de celui des hommes (hausse de 23,7 % contre 35,4 %).

La comparaison de la répartition des revenus par tranches dans la ville de Sept-Îles et dans la zone d'influence en 2005 révèle aussi un fort contraste entre les situations des hommes et des femmes autochtones (voir Figure 25). Chez ces dernières tout d'abord, le fait de résider dans la ville ne s'accompagne pas d'une condition économique vraiment plus favorable, sauf pour une proportion de femmes gagnant au moins 40 000 \$ par an (16,7 % des femmes contre 9,4 % dans la zone). Un peu moins des deux tiers d'entre elles ont gagné moins de 20 000 \$ par année en 2005 (63,9 %), un



chiffre à peine moins élevé que dans l'ensemble de la zone d'influence (65,7 %). À l'inverse, la situation économique des hommes est sensiblement meilleure dans la ville que dans la zone en 2005. Les hommes qui gagnent des revenus relativement élevés (plus de 40 000 \$) constituent ainsi le cinquième des effectifs dans la ville de Sept-Îles et un septième dans la zone d'influence. De même, si un peu plus de la moitié des hommes gagnent moins de 10 000 \$ dans la ville, ce sont les trois cinquièmes dans la zone d'influence territoriale du CAASI (53,5 % contre 60,4 %).

Il semble donc à la lumière de ces chiffres que les hommes autochtones qui vivent à Sept-Îles profitent globalement d'une amélioration de leur revenu par rapport à ceux de l'ensemble de la zone d'influence, alors que ce n'est pas le cas pour une bonne partie des femmes. À l'image de ce que l'on observe en général et dans l'ensemble de la zone d'influence, le revenu moyen des femmes autochtones de la ville de Sept-Îles est inférieur à celui des hommes par plus de 5 500 \$ en 2005 (26 024 \$ contre 20 372 \$), un écart tout de même très inférieur à celui observé dans la population québécoise (plus de 12 500 \$).

Le revenu moyen de la population ayant une identité autochtone en 2005, présenté au Tableau 23, doit toutefois être analysé avec grande précaution, car **l'erreur type du revenu moyen** des individus peut-être très élevée chez les Autochtones (voir Tableau 22 pour le cas de Sept-Îles). Elle atteint par exemple 4 367 \$ chez les hommes de la ville de Sept-Îles en 2000 (l'erreur type du revenu moyen n'est pas disponible pour la zone d'influence).

En ce qui concerne la composition du revenu total des Autochtones de la zone d'influence, les deux tiers sont acquis dans l'exercice d'un emploi ou d'un travail autonome en 2005 (voir Figure 26). Précisons qu'il ne se gagne pratiquement pas d'argent dans l'exercice d'un travail autonome dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2005 (0,6 % du revenu d'emploi). C'est une proportion nettement plus basse que chez l'ensemble de la population ayant une identité autochtone dans la province, ainsi que chez tous les travailleurs du Québec (respectivement 2,6 % et 7,5 %). Un peu plus du quart des revenus est obtenu grâce à des transferts provenant des gouvernements. Précisons que dans la population autochtone du Québec, la plus grande partie de ces transferts prend généralement la forme de prestations pour enfants. Enfin, les autres sources de revenus (essentiellement les revenus de placement, de pensions et de rentes) ne comptent que pour 4,6 % du total.

À l'échelle des composantes territoriales de la zone d'influence, la ville de Sept-Îles se démarque ici aussi de la zone d'influence et des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau. En 2005, les revenus d'emploi y amènent une part un peu plus grande des ressources, tout comme les autres revenus (surtout des pensions et des rentes de retraite), et les transferts gouvernementaux y contribuent nettement moins. En cela la répartition des revenus des Autochtones de Sept-Îles s'apparente davantage à celle de la population du Québec, où les revenus d'emploi et d'autres sources comptent respectivement pour 73,2 % et 12,9 % du total. Cela dit, la part des revenus d'emploi a progressé de 9,6 points de pourcentage dans la zone d'influence depuis 1995, alors qu'elle a diminué d'un point dans la province (voir Figure 27). En contrepartie, les transferts gouvernementaux sont nettement moins présents qu'en 1995, présentant une baisse de 11 points (contre -2,3 points dans la province). Ces chiffres témoignent d'une certaine autonomie des Autochtones par rapport aux subsides de l'État, en cours dans la zone d'influence territoriale du CAASI.

En 2005 comme en 2000, les personnes hors famille économique vivent beaucoup plus souvent sous les **seuils de faible revenu** définis par Statistique Canada que les personnes appartenant à une **famille économique**, et ce, dans l'ensemble de la zone d'influence territoriale du CAASI. Ce phénomène est le plus marqué dans la ville de Sept-Îles en 2005, touchant la moitié des personnes hors famille, et il est le moins visible dans la portion restante de la zone d'influence, en dehors des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (50 % contre 34,7 %). La part des membres d'une famille en



situation de faible revenu varie de la même manière, bien que dans une moindre mesure. Plus du quart de ces personnes connaissent une condition économique difficile dans la ville, davantage que dans l'ensemble de la zone d'influence (28,9 % contre 23,5 %). Ainsi, le faible revenu se révèle un enjeu globalement plus marqué dans la ville qu'ailleurs dans la zone d'influence.

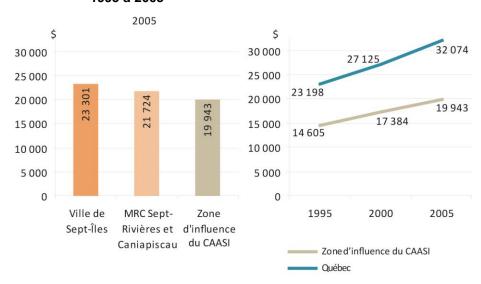
Du point de vue du faible revenu, la situation des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI est paradoxale par rapport à celle de la population du Québec en 2005. Alors que les personnes membres d'une famille sont deux fois plus souvent à faible revenu (23,5 % contre 12,5 % pour la province), les personnes vivant hors famille le sont un peu moins (39,3 % contre 41,5 %). Le **taux de prévalence du faible revenu** a toutefois connu une augmentation depuis l'an 2000 dans la zone, contrairement à ce que l'on observe dans l'ensemble du Québec. La détérioration est particulièrement marquée chez les personnes hors famille, la part de ces personnes avec un faible revenu ayant grimpé de 6,9 points durant la période, passant de 32,4 % à 39,3 %. Cela dit, les personnes membres d'une famille ne sont pas tellement en reste puisque la proportion d'entre elles ayant un faible revenu est passée de 18,1 % à 23,5 %.

Tableau 22 : Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de Sept-Îles, 1995, 2000, 2005

Année	Total	Homme	Femme
2005	1 454	2 291	1 699
2000	2 352	4 367	2 556
1995	1 764	3 757	1 369

Source: Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006, 2001, 1996.

Figure 22 : Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005



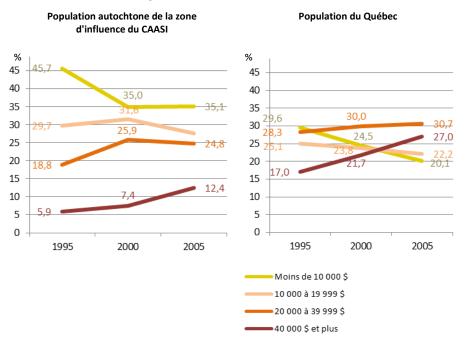
Source : Statistique Canada , totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Les personnes ayant une identité autochtone de la ville de Sept-Îles gagnent en moyenne 23 301 \$ par année en 2005. Ce revenu est nettement plus élevé que dans l'ensemble de la zone d'influence (19 943 \$), et un peu plus que dans les MRC Sept-Rivières Caniapiscau (21 724 \$). Il faut toutefois demeurer prudent dans cette comparaison, car l'erreur type du revenu moyen est de 1 454 \$ dans la ville de Sept-Îles en 2005 (voir Tableau 22).

Le revenu total moyen de la population autochtone de la zone d'influence représentait 63 % de celui de l'ensemble de la population du Québec en 1995 (14 605 \$ contre 23 198 \$). Il s'est accru légèrement moins vite depuis, passant à 64,1 % en 2000, puis retraitant à 62,2 % en 2005.

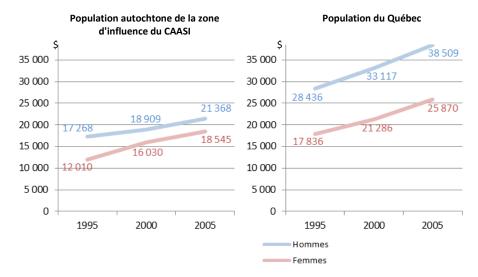


Figure 23 : Variation de la répartition du revenu total, population ayant Les effectifs gagnant moins de 10 000 \$ une identité autochtone et un revenu et population du par an ont diminué un peu plus Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du fortement chez les Autochtones de la CAASI et province de Québec, 1995 à 2005



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 24 : Variation selon le sexe du revenu total moyen de la Comme population ayant une identité autochtone dans la zone population d'influence territoriale du CAASI et de la population du des femm Québec, 1995 à 2005



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

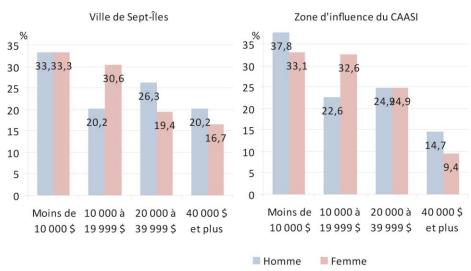
Les effectifs gagnant moins de 10 000 \$ par an ont diminué un peu plus fortement chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI que dans l'ensemble de la population du Québec entre 1995 et 2005, passant de 45,7 % à 35,1 % de la population (de 29,6 % à 20,1 % pour le Québec). Cette tranche de revenu demeure toutefois la plus répandue dans la zone d'influence, à l'inverse de la province.

Les effectifs gagnant 40 000 \$ et plus ont connu la plus forte croissance relative au Québec durant la période (hausse de 58,8 %). Les Autochtones ont quant à eux vu bondir de 110,2 % leur part dans cette tranche de revenu, et de 31,9 % dans celle de 20 000 \$ à 39 999 \$. En 2005, la majorité des Autochtones de la zone d'influence vivent toujours avec un revenu inférieur à 20 000 \$, ce qui n'est pas le cas pour la province (62,8 % contre 42,3 %), mais l'écart s'est rétréci depuis 1995 (75,4 % contre 54,7 %).

l'ensemble pour de population québécoise, le revenu moyen des femmes autochtones est inférieur à celui des hommes dans la zone d'influence (18 545 \$ contre 21 368 \$). Il en est toutefois beaucoup plus près que dans le reste de la province, avec un revenu équivalant à 86,8 % de celui des hommes (contre 67,2 % pour la population du Québec). Il s'en est d'ailleurs considérablement rapproché depuis 1995, alors qu'il dépassait à peine les deux tiers du revenu des hommes (69,6 % contre 62,7 % pour le Québec).

Il en résulte qu'en 2005, le revenu des hommes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI ne dépasse pas tellement la moitié de celui de tous les hommes du Québec (55,5 %). Chez les femmes autochtones, le revenu moyen dans la zone d'influence atteint les sept dixièmes de celui des femmes du Québec (71,7 %).

Figure 25 : Répartition selon le sexe du revenu total de la population Les femmes de la ville de Sept-Îles ayant une identité autochtone, ville de Sept-Îles et zone profitent d'un niveau de revenu à d'influence territoriale du CAASI, 2005



Les femmes de la ville de Sept-Îles profitent d'un niveau de revenu à peine plus confortable que dans l'ensemble de la zone d'influence en 2005. Dans les deux cas, un peu plus du tiers gagnent au moins 20 000 \$ par an (36,1 % contre 34,3 %), et un nombre presque équivalent de femmes se retrouvent dans la classe de revenu inférieur (33,3 % contre 33,1 %).

Le contraste est plus marqué chez les hommes. Ceux de la ville sont nettement plus nombreux à gagner plus de 40 000 \$ (20,2 % contre 14,7 %), et ils se retrouvent moins souvent avec un revenu inférieur à 10 000 \$ (33,3 % contre 37,8 %). Notons que les hommes de la zone d'influence sont plus nombreux que les femmes à gagner un revenu de moins de 10 000 \$, une différence rarement observée dans la population québécoise.

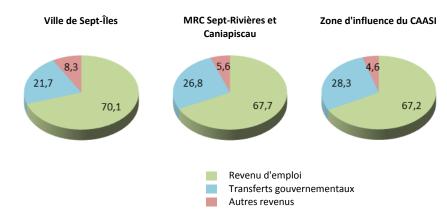
Tableau 23 : Revenu moyen de la population ayant une identité Les femmes sont plus nombreuses autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ville que les hommes dans la zone de Sept-Îles, 2005

	Ville de Sept-Îles			Zone d'influence territoriale du CAASI		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Population de 15 ans et plus	1 190	620	575	9 210	4 550	4 670
Population ayant un revenu	1 120	570	540	8 330	4 140	4 200
Moins de 10 000 \$	380	190	180	2 925	1 565	1 390
10 000 à 19 999 \$	285	115	165	2 310	935	1 370
20 000 à 39 999 \$	250	150	105	2 065	1 030	1 045
40 000 \$ et plus	205	115	90	1 030	610	395
Revenu moyen (\$)	23 301	26 024	20 372	19 943	21 368	18 545

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006. Note : L'erreur type du revenu moyen souvent très élevée commande la prudence dans l'analyse des données sur la ville de Sept-Îles. que les hommes dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2005, mais elles sont moins nombreuses à gagner un revenu inférieur à 10 000 \$. Comme dans la ville de Sept-Îles, elles ne sont très majoritaires que dans la tranche des 10 000 \$ à 19 999 \$. Leur revenu moven en ville surpasse celui de l'ensemble des femmes de la zone d'influence (20 372 \$ contre 18 545 \$). L'écart du revenu moyen en ville/dans la zone d'influence des hommes est encore plus marqué: 26 024 \$ contre 21 368 \$.



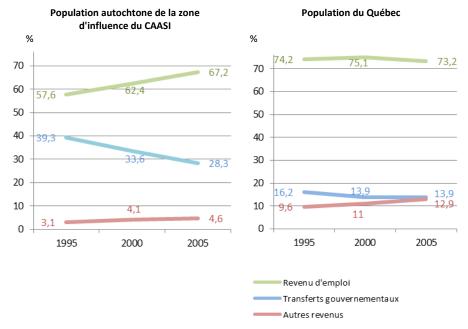
Figure 26 : Composition du revenu total de la population ayant une Les deux tiers des revenus gagnés par identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI la population autochtone de la zone et ses constituantes, 2005



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006. Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas égaler 100%. la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI en 2005 proviennent d'un emploi ou d'un travail autonome (67,2 %). Les transferts gouvernementaux suivent à 28,3 %, alors que les autres sources de revenus ne représentent que 4,6 %.

Le revenu des résidents de la ville de Sept-Îles affiche la plus grande part de revenus d'emploi dans la zone (70,1 %), et il en va de même pour les autres revenus (8,3 %), en grande partie sous la forme de revenus de pensions et de rentes (5,3 %). La composition du revenu dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau se trouve quant à elle à mi-chemin entre celles de la ville et de l'ensemble de la zone en 2005.

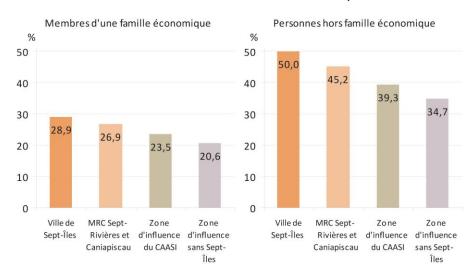
Figure 27 : Variation de la composition du revenu total de la population Les revenus d'emploi sont moins ayant une identité autochtone de la zone d'influence prédominants dans la population territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1995 à autochtone de la zone d'influence 2005



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996. Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas égaler 100%. Les revenus d'emploi sont moins prédominants dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAASI que pour la population du Québec en 2005 (67,2 % contre 73,2 %). Leur part s'en est toutefois bien rapprochée depuis 1995, en hausse de 9,6 points de pourcentage, ce qui n'est pas le cas dans la province (baisse de 1 point).

À l'inverse, la proportion du revenu total provenant de transferts gouvernementaux a chuté de 11 points dans la zone (de 39,3 % à 28,3 %), et de 2,3 points dans la province (de 16,2 % à 13,9 %). Contrairement à ce que l'on observe pour ces deux premières sources de revenus, les revenus d'autres sources (essentiellement les revenus de placement, de pensions et de rentes) présentent un plus grand écart entre **Autochtones** de la zone d'influence et la population de la province en 2005 qu'auparavant (4,6 % contre 12,9 % en 2005, alors qu'en 1995, l'écart se chiffrait à 6,5 points de différence).

Figure 28 : Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2005

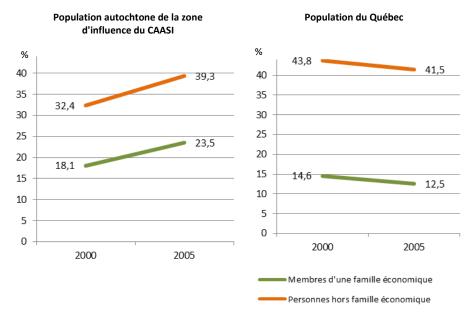


Dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2005, les personnes autochtones hors famille économique sont beaucoup plus souvent en situation économique périlleuse que celles qui font partie d'une famille (39,3 % contre 23,5 %). Il en va de même dans toutes les composantes de la zone, mais l'écart est maximal dans la ville de Sept-Îles (50 % contre 28,9 %), où la moitié des personnes hors famille disposent d'un revenu faible.

À l'inverse, les proportions et l'écart sont au plus bas en dehors de la ville, dans le reste de la zone d'influence. Un cinquième des membres d'une famille et un tiers des personnes hors famille y vivent en situation de faible revenu (respectivement 20,6 % et 34,7 %). Comme dans plusieurs autres domaines, les chiffres des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau se positionnent à mi-chemin entre ceux de la ville et de la zone d'influence.



Figure 29 : Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut En ce qui concerne la proportion de familial pour la population ayant une identité autochtone de personnes ayant une identité la zone d'influence territoriale du CAASI et la population du Québec, 2000 à 2005



une ayant identité faible revenu, la situation s'est passablement détériorée entre 2000 et 2005 dans la zone d'influence territoriale du CAASI. Chez les membres de familles, la part des personnes à faible revenu est passée de 18,1 % à 23,5 % durant la période, alors que celle des personnes hors famille a grimpé de 32,4 % à 39,3 %. Ce faisant, l'écart de prévalence du faible revenu selon le statut familial s'est aussi un peu accru, passant de 14,3 points de pourcentage à 15,8 points.

Malgré la croissance observée chez les Autochtones et les baisses de prévalence qu'a connues la population du Québec, on remarque que la situation est plus difficile pour les personnes hors famille de la province. Bien que ces dernières aient vu leur taux de faible revenu passer de 43,8 % à 41,5 %, celui-ci demeure supérieur à celui des Autochtones de la zone. Ce n'est pas le cas chez les membres de familles, puisque la prévalence du faible revenu est deux fois moindre dans la population québécoise (12,5 %) que dans la zone.



## 4.3 Taux d'activité

Le niveau d'activité de la population concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. Les principaux indicateurs économiques de ce niveau d'activité sont le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de **chômage**. Le taux d'activité mesure la part de la population de 15 ans et plus qui occupe un emploi ou est en chômage, le taux d'emploi mesure la part des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi, et le taux de chômage mesure la part de la population active qui est en chômage.

Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des femmes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI se sont bien davantage améliorés que ceux des hommes autochtones, sans toutefois les rejoindre. La situation des femmes a grandement progressé entre 1996 et 2001, puis s'est quelque peu stabilisée entre 2001 et 2006. Chez les hommes, la situation s'est plutôt davantage améliorée entre 2001 et 2006 que durant la période précédente. Plus précisément, le taux d'activité des femmes a grimpé de 11,1 points durant la période et celui des hommes de 3,1 points (voir Figure 30). Il n'en demeure pas moins qu'en 2006 à peine la moitié des femmes de la zone sont actives, et moins de trois hommes sur cinq.

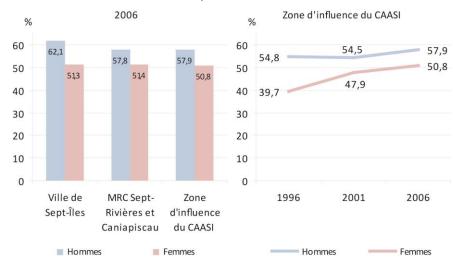
Bien que le taux d'emploi demeure lui aussi très faible dans la zone d'influence (moins de deux femmes sur cinq occupent un emploi et à peine plus chez les hommes), leurs taux d'emploi ont respectivement progressé de 9,4 points et 8 points depuis 1996 (voir Figure 31). Ce sont les hommes de Sept-Îles qui affichent le plus haut taux d'emploi parmi les trois territoires d'analyse en 2006, avec 57,3 % (contre 46,1 % pour les femmes), et les femmes de l'ensemble de la zone d'influence qui présentent le plus faible (37,6 % contre 39,9 % chez les hommes).

Quant au taux de chômage, il demeure très élevé en 2006 à 25,6 % chez les femmes et 31,3 % pour les hommes. Il a tout de même baissé de 10,8 points depuis 1996 chez les hommes, et de 3,1 points chez les femmes (voir Figure 32). Notons que les Autochtones actifs qui habitent Sept-Îles se retrouvent moins souvent au chômage que dans l'ensemble de la zone d'influence en 2006, avec des taux de 11,9 % pour les femmes et de 9,1 % pour les hommes. La portée de cette bonne situation ne semble toutefois pas franchir les limites de la ville, puisque lorsque l'on considère l'ensemble des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau, les taux de chômage des hommes et des femmes (respectivement 25,7 % et 22,5 %) se rapprochent beaucoup de ceux de la zone d'influence.

Au final, trois constats méritent d'être soulignés. D'une part, les personnes ayant une identité autochtone qui résident dans la ville de Sept-Îles présentent clairement les meilleurs indicateurs économiques en 2006, en particulier les hommes. Ensuite, les hommes autochtones de la ville sont en meilleure posture que les femmes, alors que dans le reste du territoire ils se retrouvent plus souvent au chômage. Ils y affichent en effet des taux d'activité et d'emploi très supérieurs à ceux des femmes et un taux de chômage un peu plus bas. Enfin, bien que les indicateurs économiques des Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAASI puissent sembler de prime abord peu encourageants, ils témoignent d'un rattrapage marqué sur la population québécoise entre 1996 et 2006, en particulier pour le niveau d'activité des femmes.



Figure 30 : Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006

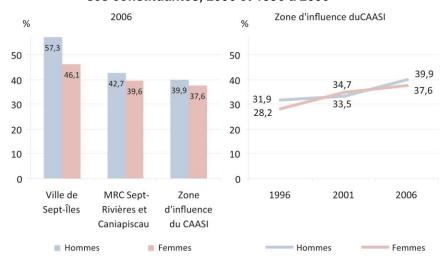


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996. s'est accru de 3,1 points. La croissance a

et de taux d'activité des hommes est plus élevé que celui des femmes en 2006 (57,9 % contre 50,8 %). L'écart est plus marqué dans la ville de Sept-Îles, puisque les femmes actives y sont à peine majoritaires (51,3 %) alors que 62,1 % des hommes sont actifs. Les hommes des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau présentent le plus faible taux d'activité parmi les trois composantes de la zone d'influence (57,8 %), alors que c'est dans cette zone que les femmes sont les plus actives (51,4 %).

Ces dernières ont connu de loin la progression la plus marquée dans la zone d'influence depuis 1996. Leur taux d'activité a bondi de 11,1 points de pourcentage, alors que celui des hommes s'est accru de 3,1 points. La croissance a toutefois nettement ralenti chez les femmes entre 2001 et 1996 (2,9 points contre 3,4 points pour les hommes).

Figure 31 : Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006



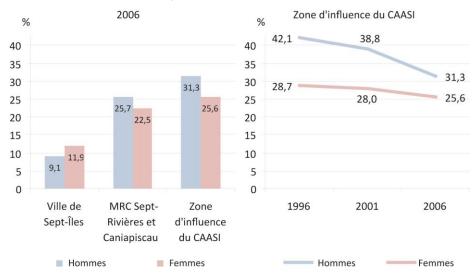
Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Partout dans la zone d'influence territoriale du CAASI, moins de la moitié femmes ayant une identité autochtone occupent un emploi. En 2006, les femmes ont le plus souvent un emploi dans la ville (46,1 % des femmes autochtones vivant à Sept-Îles); il en va de même pour les hommes (57,3 %). C'est le taux d'emploi le plus élevé, alors que moins de la moitié de cette population occupe un emploi en dehors de la ville de Sept-Îles.

Dans l'ensemble de la zone d'influence, les taux d'emploi des hommes et des femmes sont relativement près l'un de l'autre (respectivement 39,9 % et 37,6 % en 2006). Celui des femmes a même brièvement dépassé celui des hommes en 2001, à la suite d'une hausse de 6,5 points. La proportion d'hommes ayant un emploi a connu son meilleur gain entre 2001 et 2006 (5,2 points), reprenant ainsi l'avance perdue en 2001.



Figure 32 : Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006 et 1996 à 2006



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Le taux de chômage des hommes et des femmes de la zone d'influence est très élevé en 2006, même s'il a diminué depuis 1996, en particulier chez les hommes. Celui des femmes a baissé de 3,1 points depuis 1996, mais le quart d'entre elles demeure tout de même en chômage en 2006 (25,6%). De son côté, le taux de chômage des hommes a beau avoir diminué de 10,8 points entre 1996 et 2006, près du tiers des hommes actifs sont en chômage en 2006 (31,3%).

La ville de Sept-Îles se démarque clairement du reste de la zone d'influence en 2006, avec des taux de chômage de 11,9 % pour les femmes et de 9,1 % pour les hommes. Il s'agit de la seule composante territoriale de la zone d'influence où le taux de chômage des hommes est inférieur à celui des femmes. Les chiffres des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau se situent quant à eux à mi-chemin entre ceux de la ville et de la zone, mais plus près de ceux de cette dernière.

Tableau 24 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006

	Ville de Sept-Îles		MRC Sept-Rivières et Caniapiscau		Zone d'influence territoriale du CAASI	
	Hommes	Femmes	Hommes Femmes		Hommes	Femmes
Autochtones de 15 ans et plus	ochtones de 15 ans et plus 620 575		1 850	1 945	4 550	4 660
Population active	385	295	1 070	1 000	2 635	2 365
Personnes occupées	355	265	790	770	1 815	1 750
Chômeurs	35	35	275	225	825	605
Taux d'activité	62,1	51,3	57,8	51,4	57,9	50,8
Taux d'emploi	57,3	46,1	42,7	39,6	39,9	37,6
Taux de chômage	9,1	11,9	25,7	22,5	31,3	25,6

Source: Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.



Figure 33 : Variation des indicateurs économiques de la population Entre 1996 et 2006, les indicateurs ayant une identité autochtone de la zone d'influence économiques des personnes de la territoriale du CAASI et de la population du Québec, 1996
2006

2006

2007

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

2008

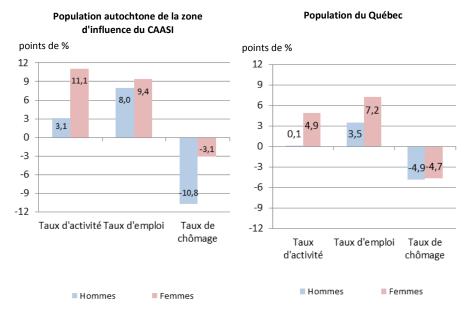
2008

2008

2008

2008

2008



Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des personnes de la zone d'influence territoriale du CAASI ayant une identité autochtone ont presque tous davantage progressé que ceux de la population du Québec, tant chez les femmes que les hommes. Ainsi, le taux d'emploi des femmes autochtones de la zone a grimpé de 9,4 points de pourcentage durant la période, et celui des femmes du Québec de 7,2 points.

Le gain est encore plus marqué pour le taux d'activité, puisqu'il atteint 11,1 points chez les femmes et 3,1 points pour les hommes (contre respectivement 4,9 et 0,1 points pour la population québécoise). Il en résulte une chute de plus de 10 points du taux de chômage des hommes autochtones de la zone d'influence, contre moins de 5 points pour la population du Québec. La baisse de 3,1 points du chômage chez les femmes se révèle quant à elle inférieure à la diminution observée au Québec (-4,7 points).

Tableau 25 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAASI et de la population totale du Québec, 1996 à 2006

	1996		2001		2006		Δ % 1996-2006	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Zone d'influence territoriale du CAASI						-		-
Autochtones de 15 ans et plus	2 930	3 070	3 100	3 535	4 550	4 660	55,3	51,8
Population active	1 605	1 220	1 690	1 695	2 635	2 365	64,2	93,9
Personnes occupées	935	865	1 040	1 225	1 815	1 750	94,1	102,3
Chômeurs	675	350	655	475	825	605	22,2	72,9
Taux d'activité	54,8	39,7	54,5	47,9	57,9	50,8	3,1	11,1
Taux d'emploi	31,9	28,2	33,5	34,7	39,9	37,6	8,0	9,4
Taux de chômage	42,1	28,7	38,8	28,0	31,3	25,6	-10,8	-3,1
Province de Québec								
Population totale de 15 ans et plus	2 756 705	2 916 760	2 831 445	3 000 905	3 007 830	3 176 660	9,1	8,9
Population active	1 944 105	1 592 105	2 012 340	1 730 145	2 124 040	1 891 160	9,3	18,8
Personnes occupées	1 705 300	1 413 830	1 837 950	1 596 315	1 967 185	1 768 320	15,4	25,1
Chômeurs	238 800	178 275	174 390	133 830	156 855	122 840	-34,3	-31,1
Taux d'activité	70,5	54,6	71,1	57,7	70,6	59,5	0,1	4,9
Taux d'emploi	61,9	48,5	64,9	53,2	65,4	55,7	3,5	7,2
Taux de chômage	12,3	11,2	8,7	7,7	7,4	6,5	-4,9	-4,7

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.



# 5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée

La connaissance, l'usage et la transmission de la langue sont un enjeu culturel et identitaire majeur pour les peuples autochtones. Le recensement distingue la langue maternelle de la langue la plus souvent parlée à la maison (considérée comme langue d'usage), et consigne aussi la connaissance des langues officielles et autochtones. Dans les trois cas, les réponses possibles incluent le français et l'anglais, les deux langues officielles du pays, et un groupe de « langue autochtone ». Dans certains tableaux de Statistique Canada, ce groupe sera désagrégé en une liste détaillée des langues autochtones parlées au pays, mais ce n'est pas le cas dans les données employées ici.

Tout comme l'origine ethnique, le thème de la langue s'est passablement enrichi dans les derniers recensements, se complexifiant du même coup. Il est ainsi possible d'indiquer avoir une langue maternelle unique et en privilégier une dans ses conversations domestiques, mais aussi de déclarer avoir plusieurs langues maternelles et plusieurs langues d'usage prédominantes à la fois (réponses multiples). Les choix de réponse possibles incluent une catégorie « Autres - réponses multiples », permettant d'accommoder la variété de situations présumées échapper au cadre des langues officielles et autochtones prévues. La principale difficulté survenant dans ce contexte est une multiplication des réponses de catégorie « autre », et elle se présente justement lorsqu'il est question de connaissance des langues autochtones. Ainsi, au recensement de 2006, pas moins de 27 995 personnes du Québec ayant une identité autochtone se retrouvent dans le groupe « Autres - réponses multiples » au sujet de la connaissance des langues officielles et autochtones. Ce nombre - le quart des effectifs - équivaut aux deux tiers de la somme de toutes les autres catégories référant explicitement à la connaissance d'une langue autochtone. Dans ces conditions il devient difficile de statuer sur le progrès ou le déclin de la connaissance des langues autochtones, puisqu'il est impossible de déterminer combien des personnes reléguées au groupe « autre » comptent au moins une langue autochtone parmi celles qu'elles connaissent. Nous limiterons donc ici l'analyse aux seules langues maternelles et langue la plus souvent parlée à la maison.

On remarque tout d'abord un fort contraste dans la situation de la langue maternelle et de la langue la plus parlée à la maison entre la ville de Sept-Îles et les autres composantes territoriales de la zone d'influence. Ainsi, en 2006, plus des trois cinquièmes des Autochtones de la zone d'influence ont une langue maternelle autochtone (voir Figure 34), mais moins du quart de ceux qui résident à Sept-Îles (respectivement 64,3 % et 22,9 %). À l'inverse, les trois quarts de ceux de la ville ont le français comme langue maternelle, mais moins du tiers dans la zone (respectivement 73,3 % et 30,6 %). Les chiffres des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau sont très similaires à ceux de la zone d'influence, ce qui témoigne du caractère particulier de la ville à ce sujet.

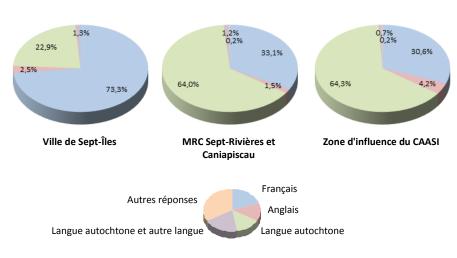
Comme chez les Autochtones de l'ensemble de la province, le nombre de personnes ayant le français comme langue maternelle s'est fortement accru dans la zone d'influence, ayant doublé depuis 1996 (voir Figure 35). Par contre, la langue française n'y a pas dépassé les langues autochtones, même si les effectifs ayant une langue maternelle autochtone ont un peu moins augmenté que dans la province (18,1 % contre 20,6 % pour les Autochtones du Québec). Ajoutons que si leur nombre a grimpé de 253,3 % depuis 1996, les personnes ayant l'anglais comme langue maternelle demeurent très peu présentes dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2006.



La langue la plus parlée à la maison a aussi connu une évolution comparable durant la période, le nombre de locuteurs francophones ayant aussi doublé dans la zone d'influence (voir Figure 37). Les langues autochtones demeurent toutefois les plus parlées dans la zone d'influence en 2006, en dehors de la ville de Sept-Îles (voir Figure 36). Les trois cinquièmes de la population de la zone utilisent ainsi de préférence une langue autochtone à la maison, mais moins du cinquième dans la ville (respectivement 60 % et 17,4 %). À l'inverse, près de quatre cinquièmes des individus de la ville emploient surtout le français, alors que c'est seulement un tiers dans l'ensemble de la zone d'influence (78,2 % contre 33,5 %).

Le phénomène le plus important à souligner, en ce qui concerne la langue en 2006, est le faible écart entre la proportion de la population qui a une langue autochtone comme langue maternelle et celle qui l'utilise le plus souvent à la maison. Dans l'ensemble de la province, le nombre d'Autochtones qui déclarent parler à la maison le plus souvent au moins une langue autochtone (donc en incluant la catégorie « langue autochtone et autre langue ») correspond à 88 % des effectifs ayant comme langue maternelle au moins une langue autochtone en 2006, et cette proportion grimpe à 95,2 % dans la zone d'influence territoriale du CAASI.

Figure 34 : Langue maternelle de la population ayant une identité Dans la zone d'influence territoriale autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses du CAASI en 2006, la majorité des constituantes, 2006



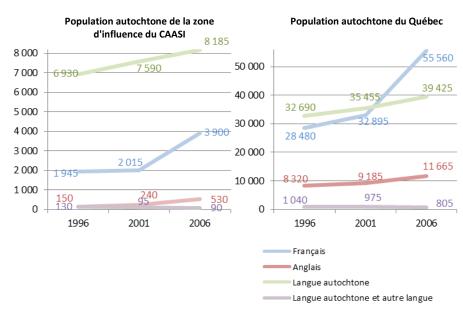
Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2006, la majorité des personnes ayant une identité autochtone ont comme langue maternelle une langue autochtone (64,3 %). Elles sont tout aussi majoritaires dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (64 %), mais peu nombreuses dans la ville de Sept-Îles elle-même (22,9 %).

Dans la ville, près des trois quarts des personnes ont le français comme langue maternelle (73,3 %), alors que c'est moins du tiers dans l'ensemble de la zone d'influence (30,6 %). En 2006, l'anglais n'est la langue maternelle que d'une petite fraction de la population dans les deux cas (respectivement 2,5 % et 4,2 %).



Figure 35 : Variation de la population ayant une identité autochtone Dans la zone d'influence tout comme selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du dans la province, le français a connu CAASI et province de Québec, 1996 à 2006 depuis 1996 un grand essor comme

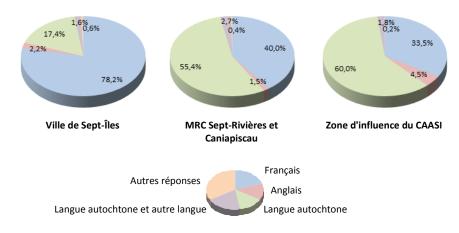


Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Dans la zone d'influence tout comme dans la province, le français a connu depuis 1996 un grand essor comme langue maternelle chez les Autochtones. Les effectifs dans cette situation sont passés de 1 945 à 3 900 personnes dans la zone d'influence.

À l'image de la croissance observée dans la province, le groupe ayant une langue maternelle autochtone a connu la deuxième plus forte croissance dans la zone d'influence, passant de 6 930 à 8 185 personnes. Par ailleurs, la majorité des Autochtones de la zone d'influence ont toujours une langue autochtone comme langue maternelle, alors qu'entre 2001 et 2006, le français est devenu la langue maternelle pour une majorité d'autochtones dans la province. Les anglophones de naissance, très peu nombreux en 1996, occupent le troisième rang en 2006. Leur nombre dans la zone d'influence du CAASI s'est aussi accru, passant de 150 à 530 personnes.

Figure 36: Langue la plus souvent parlée à la maison de la population Avec 60 % des effectifs, les langues ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale autochtones sont de loin les plus du CAASI et ses constituantes, 2006 fréquemment parlées dans les

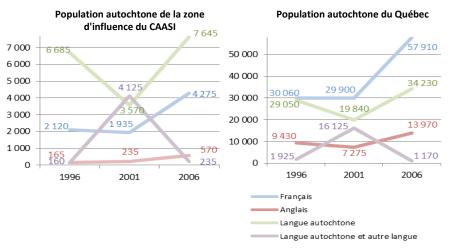


Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Avec 60 % des effectifs, les langues autochtones sont de loin les plus fréquemment parlées dans les maisons de la zone d'influence en 2006. Elles sont suivies du français, parlé le plus souvent par 33,5 % des individus. Enfin, l'anglais ne prédomine que chez 4,5 % des personnes.

La situation est semblable dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau, avec 55,4 % des résidents employant surtout une langue autochtone. Il en va tout autrement dans la ville de Sept-Îles, dont plus du trois quarts des habitants utilisent d'abord le français à la maison (78,5 %).

Figure 37 : Variation de la population ayant une identité autochtone La question de la langue la plus selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone souvent parlée à la maison semble d'influence territoriale du CAASI et province de Québec, avoir fait l'objet d'une interprétation discordante en 2001 alors que les



Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996

discordante en 2001, alors que les réponses multiples y avaient fait un bond prodigieux, et momentané, au détriment des réponses uniques. Il reste que le français a connu la plus forte hausse comme langue la plus parlée dans la zone d'influence depuis 1996. Le nombre de personnes privilégiant le français est passé de 2 120 à 4 275 en 2006, une hausse d'effectifs deux fois plus grande que pour les langues autochtones (960). L'anglais est demeuré la troisième langue la plus employée dans les foyers de la zone d'influence, en hausse de 405 locuteurs durant la période.





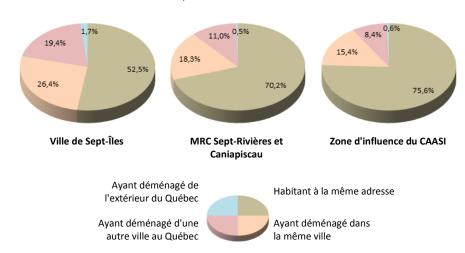
# 6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée

La mobilité résidentielle sur cinq ans concerne les personnes âgées de 5 ans et plus, qui étaient donc nées au moment du recensement précédent. Les questions du recensement traitées ici portent sur le lieu de résidence actuel à la date de l'enquête. Les données sur le déménagement réfèrent donc au lieu de résidence cinq ans auparavant, à la date du recensement précédent, des personnes qui ont emménagé dans le lieu de résidence actuel depuis moins de 5 ans.

Les déménagements survenus entre les deux recensements ne sont donc pas pris en compte. Par exemple, si un jeune Autochtone avait déménagé de chez ses parents, près de Sept-Îles, pour faire des études à Montréal un peu après le recensement de 2001 et revient après coup habiter chez ses parents avant le recensement de 2006, il sera considéré comme une personne ayant toujours continué d'habiter à la même adresse.

Entre 2001 et 2006, les personnes ayant une identité autochtone résidant dans la zone d'influence territoriale du CAASI s'avèrent globalement moins mobiles que l'ensemble des Autochtones de la province (voir Figure 39), la mobilité de ces derniers étant très similaire à celle de la population québécoise. En 2006, les trois quarts des résidents de la zone d'influence habitent toujours à la même adresse qu'en 2001, davantage que chez tous les Autochtones du Québec (75,6 % contre 62,6 %). Seulement un sixième a changé de résidence, tout en demeurant dans la même ville, et un douzième n'habite plus la même ville qu'en 2001 (8,4 % contre 12,9 % pour les Autochtones de la province). Ceux qui habitent la ville de Sept-Îles en 2006 s'avèrent plus mobiles que ceux du reste de la zone d'influence (voir Figure 38), puisque près de la moitié a déménagé au moins une fois au cours de la période (47,5 %). La majorité des déménageurs ont changé d'adresse à l'intérieur même de Sept-Îles, mais le cinquième d'entre eux est arrivé d'une autre ville du Québec, une proportion nettement plus élevée que dans les MRC Sept-Rivières et Caniapiscau (19,4 % contre 11 %).

Figure 38 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une En 2006, une forte majorité des identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et personnes ayant une identité ses constituantes, 2006 qutochtone de la zone



Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, une forte majorité des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence résident toujours à la même adresse qu'en 2001 (75,6%). Parmi les autres personnes, 15,4% habitaient en 2001 un autre logement dans la même ville qu'actuellement, et 8,4% demeuraient dans une autre ville du Québec.

Dans la ville de Sept-Îles, près de la moitié des individus ont déménagé entre 2001 et 2006 (47,5%). De ceux-là, 26,4% vivaient ailleurs à Sept-Îles et 19,4% proviennent d'une autre ville de la province.

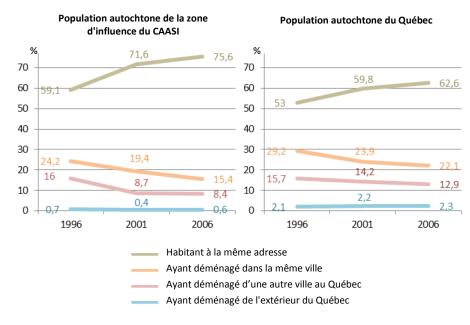


Tableau 26 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI et ses constituantes, 2006

	Ville de Sept-Îles		MRC Sept-Rivières et Caniapiscau		Zone d'influence territoriale du CAASI	
	N	%▼	N	%▼	N	%▼
Population totale de 5 ans et plus	1 490	100,0	4 890	100,0	11 605	100,0
Habitant à la même adresse	785	52,5	3 430	70,1	8 770	75,6
Ayant déménagé dans la même ville	395	26,4	895	18,3	1 785	15,4
Ayant déménagé d'une autre ville au Québec	290	19,4	540	11,0	975	8,4
Ayant déménagé d'une autre province ou d'un autre pays	25	1,7	25	0,5	70	0,6

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 39 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la Sur une période de 5 ans, une moins population ayant une identité autochtone, zone d'influence grande proportion d'Autochtones territoriale du CAASI et province de Québec, 1996 à 2006 déménagent en 2006 qu'en 1996



Source: Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Sur une période de 5 ans, une moins grande proportion d'Autochtones déménagent en 2006 qu'en 1996. Dans la zone d'influence territoriale du CAASI, la proportion des individus qui n'ont pas changé d'adresse est passée de 59,1 % à 75,6 %, et dans l'ensemble de la population autochtone du Québec elle a grimpé de 53 % à 62,6 %.

En contrepartie, le pourcentage de personnes qui déménagent dans la même ville a décru. En 1996, le quart de la population de la zone d'influence avait ainsi changé d'adresse par rapport à 1991, alors que ce n'est plus que le sixième en 2006 (24,2 % contre 15,4 %). Cette diminution est un peu plus marquée que celle observée dans la population autochtone de la province, tout comme celle des personnes ayant changé de ville (-7,6 points dans la zone contre -2,8 points au Québec).

Tableau 27 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAASI, 1996-2006

٧ %	.▼	N 9	/ <del>-</del>			
	, ,	IN 7	<b>6</b> ▼	N	%▼	$\Delta$ %
25 10	0,0	950 10	00,0 1	1 605 1	00,0	44,6
'45 59	9,1 6	405 7	'1,6	3 770	75,6	84,8
945 24	1,2	735 1	9,4	1 785	15,4	-8,2
280 16	5,0 7	75 8	8,7	975	8,4	-23,8
5 0	,7	35 (	0,4	70	0,6	27,3
	745 59 945 24 280 16	745 59,1 6 145 24,2 1 180 16,0 7 15 0,7	745         59,1         6 405         7           745         24,2         1 735         1           180         16,0         775         3	745     59,1     6 405     71,6     8       845     24,2     1 735     19,4       880     16,0     775     8,7	745     59,1     6 405     71,6     8 770       745     24,2     1 735     19,4     1 785       780     16,0     775     8,7     975	745         59,1         6 405         71,6         8 770         75,6           145         24,2         1 735         19,4         1 785         15,4           180         16,0         775         8,7         975         8,4

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.



# Les faits saillants de l'étude

## Rappel des considérations méthodologiques

Les données statistiques dont fait état cette cartographie sociale et économique proviennent pour une part du Registre des Indiens du Canada (AADNC) et pour une autre part (largement majoritaire) des recensements de Statistique Canada. Ces deux sources de données présentent certaines limites méthodologiques; néanmoins, elles permettent d'observer quelques tendances populationnelles en ce qui concerne les villes du Québec où sont établis des centres d'amitié autochtones et leur zone d'influence territoriale respective. Les faits saillants mettent en évidence les résultats des analyses réalisées à partir des données issues des recensements de 1996, 2001 et 2006. À cet égard, les éléments de définition ou d'information suivants doivent être retenus :

- L'expression « population autochtone » correspond ici à la population ayant déclaré détenir une identité autochtone (autodéclaration)
- Selon Statistique Canada, l'identité autochtone se décline selon trois grandes catégories : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit
- Une personne ayant déclaré détenir une identité autochtone peut aussi avoir déclaré être un Indien des traités, un Indien inscrit (identifié ici par l'expression « population inscrite ») ou un Indien non inscrit (identifié ici par l'expression « population non inscrite »), comme le définit la *Loi sur les Indiens*. Elle peut aussi avoir déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.
- Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

Entre 1996 et 2006, la population autochtone de la ville de Sept-Îles a plus que doublé: cette population se chiffrait à 630 en 1996 alors qu'elle se chiffre à 1580 personnes en 2006. De même, la proportion de la population autochtone par rapport à la population totale de la ville a presque triplé, passant de 2,5 % à 6,3 %. L'essentiel de la croissance est observée entre 2001 et 2006.

Entre 1996 et 2006, la population autochtone au sein de la zone d'influence territoriale du CAASI s'est accrue de 39 % : cette population se chiffrait à 9170 en 1996 alors qu'on dénombre 12 745 personnes en 2006.

Plus de 13 % de la population totale de la zone d'influence détient une identité autochtone en 2006 : on compte 12 745 Autochtones dans la zone d'influence territoriale du CAASI, soit 13,4 % de la population totale.

On trouve dans la zone le second groupe d'Inuit en importance numérique dans les villes du Québec : seule l'agglomération urbaine de Montréal compte davantage de personnes ayant une identité inuite que les 180 personnes résidant sur le territoire de la zone d'influence territoriale du CAASI en 2006.

Plus du quart des Indiens inscrits résidant à Sept-Îles se déclarent Métis : ce groupe constitue 28,5 % de la population de la ville en 2006, contre seulement 4 % dans le reste du territoire de la zone d'influence.

Le nombre d'Autochtones non inscrits se déclarant Métis est en hausse : leur nombre a bondi de 236,8 % dans la zone d'influence de Sept-Îles entre 1996 et 2006, soit une hausse de 1460 personnes.

mille

La population autochtone se distribue à peu près également entre les hommes et les femmes : les hommes représentent 50,5 % de la population autochtones de la ville de Sept-Îles, et les femmes, 49,1 %.

Un grand nombre d'hommes de 50 ans et plus résident à Sept-Îles : ils comptent pour 14,6 % de la population de la ville en 2006, alors que les femmes du même âge comptent pour 6,3 %.

Une forte présence des jeunes femmes dans la ville de Sept-Îles est observée : près du cinquième des Autochtones habitant la ville en 2006 sont des femmes âgées de 20 à 29 ans (19 %).

Les hommes de 30 à 49 ans sont également moins nombreux dans la ville que les femmes du même groupe d'âge : ils composent 10,2 % du total alors que les femmes forment 13,2 %.

La structure d'âge observée à Sept-Îles s'apparente à celle de l'ensemble de la population autochtone de la province : les jeunes sont plus nombreux que les aînés (65 ans et plus), à l'exception des très jeunes enfants et des personnes de 40 ans et plus.

Néanmoins, le groupe d'âge de 45 à 64 ans a connu une hausse très marquée entre 1996 et 2006 : ses effectifs sont passés de 70 en 1996 à 310 dix ans plus tard.

Les gens de 65 ans et plus sont également beaucoup plus nombreux dans la ville en 2006 : leur nombre a quadruplé en dix ans, soit une augmentation de 425 %.

Le groupe d'âge des 15 ans et moins est celui qui a le moins augmenté au sein de la ville : ce groupe a connu la moins forte croissance avec une augmentation de 75 % seulement, contrairement à tous les autres groupes d'âge pour lesquelles la croissance a été beaucoup plus importante. La situation est similaire au sein des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau, de même qu'au sein de l'ensemble de la zone d'influence.

Davantage de personnes vivent seules dans la ville de Sept-Îles: environ 14 % de la population autochtone vit seule, une proportion un peu plus faible que dans les autres villes où sont établis des centres d'amitié autochtones; néanmoins, cette proportion est près de deux fois plus élevée en 2006 qu'elle ne l'était en 1996. Pour 2006, la proportion est plus faible (10 %) au sein de la zone d'influence.

On observe près de trois fois plus de familles monoparentales autochtones dans la zone d'influence du CAASI que dans la province : la proportion est passée de 13,9 % en 1996 à 18,1 % en 2006. Il s'agit d'un taux beaucoup plus élevé que la moyenne québécoise (6,8 %). Par contre, le nombre de familles monoparentales à Sept-Îles même est moins élevé que dans la zone d'influence (9,1 %), une proportion qui reste supérieure à la moyenne québécoise.

Une proportion de 67,5 % de la population autochtone des MRC Sept-Rivières et Caniapiscau vit en couple: la proportion est un peu plus faible dans la ville même (60,3 %). Cette situation s'explique notamment par un plus grand nombre de familles monoparentales dans la ville.

Le nombre d'enfants vivant au sein de familles a connu une légère diminution dans la zone d'influence: la proportion est passée de 46,7 % en 1996 à 44,4 % en 2006. Cette tendance à la baisse s'observe aussi à l'échelle de la province, même si les proportions sont nettement plus faibles dans ce cas (32,1 % en 1996 et 29,4 % en 2006).



Les femmes autochtones sont plus scolarisées que les hommes dans la zone d'influence du CAASI: en 2006, on observe qu'une proportion de 6,6 % de femmes détient une formation universitaire, comparativement à 3 % des hommes. La situation est également marquée en faveur des femmes dans le cas du diplôme d'études secondaires (14,6 % pour les femmes contre 10,7 % pour les hommes).

Dans l'ensemble cependant, la proportion de personnes sans diplôme demeure élevée dans la zone d'influence : 60,1 % pour les femmes autochtones et 58,6 % pour les hommes pour 2006, en légère hausse depuis 1996. Les proportions sont plus faibles dans la ville de Sept-Îles et équivalentes pour les hommes et les femmes, respectivement 49,2 % et 49,1 %.

En 2005, le revenu total des Autochtones de la zone d'influence est très inférieur au revenu moyen des Québécois : il ne correspond qu'à 62,2 % du revenu moyen (19 943 \$, contre 32 074 \$).

Une part notable de revenus provient d'autres sources que l'emploi et les transferts gouvernementaux dans la ville de Sept-Îles: en 2005, ce type de revenu représente 8,3 % du revenu total des Autochtones de la ville, contre 4,6 % dans l'ensemble de la zone d'influence territoriale (12,9 % au Québec).

Une hausse marquée du revenu des femmes autochtones est observée : entre 1995 et 2005, le revenu moyen des femmes autochtones de la zone d'influence a progressé davantage que celui de l'ensemble des femmes du Québec (54,4 % contre 45 %).

Il y a moins d'écarts entre le revenu des hommes et des femmes autochtones en 2005 : dans la zone d'influence, le revenu des femmes correspond à 86,8 % de celui des hommes. Dans le reste du Québec, la proportion est beaucoup plus faible à 67,2 %.

Le revenu moyen des femmes progresse plus vite que celui des hommes dans la zone d'influence du CAASI: depuis 1995, leur revenu a augmenté de 54,4 %, alors que celui des femmes au Québec a augmenté de 45 %. En comparaison, le revenu des hommes autochtones a moins augmenté (23,7 %) que celui des hommes du Québec (35,4 %).

Par contre, dans la ville de Sept-Îles, davantage d'hommes que de femmes ont un revenus supérieur : 20 % des hommes autochtones à Sept-Îles ont gagné plus de 40 000 \$ en 2005, alors que c'est seulement 16,7 % chez les femmes.

Dans l'ensemble cependant, à Sept-Îles même, le revenu moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes en 2005 : il se chiffre à 26 024 \$ pour les hommes et à 20 372 \$ pour les femmes.

La prévalence de faible revenu pour les personnes hors famille économique à Sept-Îles est très élevée : elle atteint 50% alors qu'elle est seulement de 28,9 % pour les membres d'une famille économique.

Un fort bond du taux d'activité des femmes autochtones est observée entre 1996 et 2006 : il a grimpé de 11,1 points de pourcentage dans la zone d'influence territoriale durant la période, contre seulement 3,1 points pour les hommes. Ce constat vient confirmer la progression des femmes sur le marché de l'emploi.

Il y a beaucoup moins de chômage chez les Autochtones dans la ville de Sept-Îles: les taux de chômage des hommes et des femmes de la ville sont bien plus bas que dans la zone d'influence territoriale en 2006 (respectivement 9,1 % et 11,9 % contre 31,3 % et 25,6 %).

Un taux d'emploi plus élevé chez les hommes que chez les femmes à Sept-Îles est noté: il se situe à 57,3 % alors que celui des femmes est plus de dix points inférieur (46,1 %).

Un fort contraste linguistique est observé entre la ville et le reste de la zone d'influence territoriale: trois cinquièmes de la population autochtone de la zone a une langue autochtone comme langue maternelle ou surtout parlée à la maison en 2006, mais cette proportion se réduit à moins du quart dans la ville de Sept-Îles.

Les langues autochtones sont parlées par un grand nombre de locuteurs et locutrices: dans la zone d'influence territoriale du CAASI en 2006, le nombre d'Autochtones parlant surtout une langue autochtone à la maison correspond à 95,2 % de ceux ayant une langue maternelle autochtone, davantage qu'à l'échelle de la province (88 %).

La population est moins mobile dans la zone d'influence territoriale du CAASI: en 2006, les trois quarts de la population demeuraient toujours à la même adresse qu'en 2001, alors que c'était le cas pour moins des deux tiers des Autochtones de la province (75,6 % contre 62,6 %).

Par contre, la population autochtone de la ville de Sept-Îles est beaucoup plus mobile : près de la moitié des individus (47,5 %) ont déménagé entre 2001 et 2005.





# Bibliographie

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010. Le Registre des Indiens. Gouvernement du Canada. http://www.aadnc-aandc.gc.ca..., consulté le 2011-12-11.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population du Québec*, 1971-2012. <a href="http://www.stat.gouv.qc.ca...">http://www.stat.gouv.qc.ca...</a>, consulté le 2011-12-02.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT). 2011. Répertoire des municipalités, <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca...">http://www.mamrot.gouv.qc.ca...</a>, consulté le 2011-12-10. Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). Registres des bénéficiaires cris, inuit et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois. Gouvernement du Québec.
- STATISTIQUE CANADA. 1999. *Profil des divisions et subdivisions de recensement, recensement de 1996*. Numéro 95F0181XDB96001 au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <a href="http://www12.statcan.ca...">http://www12.statcan.ca...</a>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2003. *Profil de la population autochtone du Recensement de 2001*. Numéro 94F0043XIF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <a href="http://www12.statcan.ca...">http://www12.statcan.ca...</a>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2007. *Profil de la population autochtone de 2006, recensement de 2006*. Numéro 92-594-XWF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. <a href="http://www12.statcan.ca...">http://www12.statcan.ca...</a>, consulté le 2011-12-11.
- STATISTIQUE CANADA. 2008a. Annexe A, Tableau récapitulatif des règles relatives à la confidentialité pour les années 1981 à 2001, Notes du Documents de référence du Recensement de 2006. Ministre de l'Industrie du Canada. http://www12.statcan.gc.ca..., consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2008 b. Annexe 1, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, chiffres de population de 2001 et 1996, Notes du Document de référence du Recensement de 2006. Ministre de l'Industrie du Canada. <a href="http://www12.statcan.ca...">http://www12.statcan.ca...</a>, consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2008c. Annexe 2, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en ordre alphabétique, 2006, Notes du Document de référence du Recensement de 2006. Ministre de l'Industrie du Canada. http://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-13.
- STATISTIQUE CANADA. 2009. Correction et mise à jour du Recensement de 2006. Ministre de l'Industrie du Canada. <a href="http://www12.statcan.ca...">http://www12.statcan.ca...</a>, consulté le 2011-12-12.
- STATISTIQUE CANADA. 2010. Dictionnaire du Recensement de 2006. Numéro 92-566-X au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2011. *Totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996*. Ministre de l'Industrie du Canada. Données reproduites et diffusées « tel quel » avec la permission de Statistique Canada, ou adaptées, ce qui ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.
- TRANSPORTS QUÉBEC. 2010. La carte routière officielle du Québec. <a href="http://www.quebec511.info...">http://www.quebec511.info...</a>, Gouvernement du Québec, consulté le 2011-12-10.



BIBLIOGRAPHIE 71



# Annexe

ANNEXE 73



# Glossaire

#### Famille de recensement

Dans le vocabulaire de Statistique Canada, le ménage privé regroupe l'ensemble des occupants d'un logement (Statistique Canada 2010 : 164). Les personnes membres d'un ménage privé se divisent en deux groupes selon leur situation familiale : les personnes membres d'une famille de recensement et les personnes hors famille de recensement. Une famille de recensement est un groupe d'au moins deux personnes qui forment un couple ou un parent avec des enfants ou un couple seul.

Un enfant dans une famille doit vivre en compagnie d'au moins un de ses parents, par le sang, par alliance ou par adoption, ou en leur absence, d'un de ses grands-parents. Il peut avoir n'importe quel âge et ne doit pas résider avec un conjoint ou l'un de ses propres enfants.

Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes dont ils ne sont ni le conjoint, ni l'enfant, ni un parent ou un des grands-parents (des frères et sœurs ou des colocataires par exemple) constituent le groupe des personnes hors famille de recensement (Statistique Canada 2010 : 142). Il ne s'agit pas automatiquement d'adultes puisqu'elles peuvent être âgées de moins de dix-huit ans.

## Erreur type du revenu moyen

Cette valeur permet de jauger le niveau d'imprécision du revenu moyen attribuable à l'erreur d'échantillonnage, c'est-à-dire le fait que le questionnaire complet, qui comporte les questions sur le revenu, n'est distribué qu'à un cinquième des ménages. Plus précisément, elle évalue l'écart entre le revenu moyen réel dans un territoire et le revenu moyen estimé grâce aux ménages ayant répondu au questionnaire complet. L'erreur type risque davantage d'être élevée lorsque les effectifs analysés sont petits, selon Statistique Canada.

Pour un revenu total moyen des individus avec une erreur type de 500 \$ par exemple, le revenu moyen estimé a 68 % des chances de se trouver à moins de 500 \$ du revenu moyen réel et 95 % des chances de se trouver à 1 000 \$ du revenu moyen réel. Lorsque l'erreur type du revenu moyen est élevée, le revenu moyen publié au recensement perd son sens par manque de fiabilité. Ainsi, dans le cas où la somme des erreurs types de deux revenus moyens comparés est plus élevée que l'écart qui sépare ces revenus, le revenu le plus bas a un tiers des chances d'être en réalité le plus élevé des deux.

#### Seuils de faible revenu

Statistique Canada estime qu'un revenu est faible lorsqu'il oblige une famille économique ou une personne hors famille économique à dédier une partie très élevée de son revenu total au paiement de la nourriture, du logement et des vêtements. Cette partie est jugée très élevée lorsqu'elle dépasse d'au moins 20 points de pourcentage la proportion moyenne pour les familles de tailles correspondantes.

Puisque le revenu requis varie selon le nombre de personnes à nourrir, à loger et à habiller, les seuils en bas desquels un revenu est jugé faible sont fixés selon la taille de la famille (allant d'une personne à sept personnes et plus). De même, le coût du logement en particulier étant plus élevé dans les villes que les campagnes, les seuils de faible revenu sont ajustés en fonction de la taille de la population des secteurs de résidence.

ANNEXE 75



## Famille économique

Statistique Canada définit la famille économique comme un groupe d'au moins deux personnes résidant dans un même logement et qui forment un couple ou partagent un lien de parenté. Une famille économique peut compter un couple seul, un couple ou un parent avec des enfants, des frères et sœurs, des grands-parents, etc. Une famille d'accueil constitue aussi une famille économique. Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes qui ne font pas partie de leur parenté (des colocataires par exemple) sont rassemblées dans le groupe des personnes hors famille économique.

## Taux de prévalence du faible revenu

Le taux de prévalence du faible revenu représente la proportion des familles économiques ou personnes hors famille économique dont le revenu est inférieur au seuil fixé selon le lieu de résidence et le nombre de personnes dans la famille. Ce seuil est évalué par Statistique Canada à la fois pour le revenu avant impôt et le revenu après impôt.

## Chômage

Statistique Canada définit une personne en chômage comme une personne qui se retrouve sans emploi salarié et sans travail autonome durant la semaine précédant la date du recensement. Cette personne doit aussi avoir activement cherché un emploi ou été mise à pied temporairement au cours des quatre semaines précédant le recensement, ou avoir pris des arrangements pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant le recensement (Statistique Canada 2010 : 10).

Il est important de noter que le nombre de personnes en chômage indiqué pour un territoire donné ne correspond pas au nombre de personnes recevant des prestations de l'assurance-emploi au moment du recensement. Le nombre de personnes en chômage sera normalement plus élevé que celui des prestataires, car les conditions d'admissibilité au régime de l'assurance-emploi sont plus restrictives que la définition de Statistique Canada.



76 Annexe